

## BEDARIEUX, Le Coup d'Etat du 2 décembre 1851 et les partis de l'ordre : une médaille locale de 1851-1852

par

Jean-Claude RICHARD<sup>1</sup>

"A toutes celles et tous ceux qui  
ont lutté, souffert et sont morts pour  
leurs idées...."

L'association Arts et Traditions Rurales<sup>2</sup> possède dans sa documentation historique sur l'Hérault une médaille en étain qui présente un grand intérêt non seulement pour la ville de Bédarieux, son canton et l'histoire des événements de 1851-1852, mais aussi, en raison de son contenu idéologique, une rareté en France<sup>3</sup>.

Cette médaille ne nous est actuellement connue que par trois exemplaires que nous présentons :

**Avers** : en trois parties : BEDARIEUX / commission Municipale / Révolutionnaire, sur un trait continu; BELUGOU./ BONNAL./CAUX. surmontant une étoile à six branches; à l'exergue : JACQUERIE 1851

**Revers** : Au centre, dans un octogone, sur trois lignes : MEUTRE (*sic*) / INCENDIE / PILLAGE; autour : 12000 HABITANTS N'ONT PAS OSE PROTESTER CONTRE CE BANDITISME ....

**Renseignements techniques** :

**Exemplaire A** (= Arts et Traditions Rurales) : poids : 44,50g; diamètre : 62 à 62,5mm; épaisseur : 2mm; rapport d'axe des deux faces : entre 11 et 12. (Fig. 1)

**Exemplaire B** (= collection privée à Montpellier) : 46,13g; 62 à 62,7mm; 2 à 2,5mm; entre 11 et 12. (Fig. 2)

**Exemplaire C** (= collection privée J.-P. Collignon) : 46,28g; 62,2 à 62,6mm; 2,2 à 2,9mm; entre 11 et 12 (Fig.3)<sup>4</sup>

---

1 Jean-Claude RICHARD, 1 place de la Liberté, 34150 St-Guilhem-le-Désert

2 Nous remercions, ici, le Président et le Bureau d'ATR de nous avoir permis de publier ce document. Nous avons, par ailleurs, un projet d'un ouvrage d'ensemble sur les événements de 1851-1852 dans l'Hérault. Nous invitons tous ceux qui s'intéressent à cette période et/ou qui disposent de documents à bien vouloir entrer en relation avec nous (adresse ci-dessus)

3 Cette étude n'aurait pas été possible sans la collaboration, à des degrés divers de M. G. Alzieu, Mme et M. G. Alauzet, MM G. Barré, J.-P. Collignon, R. Gourdiolle, R. Guiraud, G. Pinto, A. et R. Signoles, P. Temple, Mme S. de Turckheim, M. le Pasteur de Bédarieux.

4 Nous remercions tout spécialement M. J.-P. Collignon de la communication de son exemplaire et des observations techniques. Sur ces médailles on peut se reporter à son ouvrage : *La médaille française au XIXème siècle et l'histoire, Musées de Charleville-Mézières, Charleville-Mézières, 1989*

**Bibliographie** : J.-P. Collignon, *Médailles politiques et satiriques, décorations et insignes de la 2<sup>ème</sup> République Française, 1848-1852*, Charleville-Mézières, 1984 : 3 à 20 décembre, luttés contre le coup d'Etat, n°37 (sans illustration).

Un examen attentif de ces trois médailles en étain montre qu'elles sont issues d'un même moule, très probablement en plâtre. La communication concerne non pas une image mais un texte, composé de lettres, majuscules pour la plupart, ordinaires, avec une seule erreur : MEUTRE pour MEURTRE. Il est tout à fait probable que cette fabrication artisanale, si elle a été réduite à un seul moule, n'a pas dépassé une dizaine d'exemplaires, quinze à vingt seraient un maximum. Ceci peut évidemment rendre compte du fait qu'à ce jour, et sous bénéfice d'inventaire, ces trois exemplaires sont seuls connus<sup>5</sup>

Nous ne disposons d'aucun document écrit concernant les conditions de réalisation de cette médaille<sup>6</sup>. Il est donc nécessaire de placer cette production dans le cadre des tragiques événements qui, du mois de décembre 1851 au mois de décembre 1852, ont marqué Bédarieux et sa région. Afin de favoriser la connaissance de cette période, nous avons réuni, en annexe, une suite de Documents qui apportent des lumières directes : ils sont issus de ce que l'on appelle le "parti de l'ordre", c'est-à-dire de ceux qui ont combattu et vaincu les opposants au coup d'Etat du 2 décembre 1851, réalisé par le Président Louis-Napoléon Bonaparte. Nous envisageons de donner d'autres contributions, ultérieurement, sur cette période en provenance aussi des vaincus de 1851-1852.

\* \* \*

Dès le 4 décembre 1851, la situation à Bédarieux est très difficile : ouvriers et paysans cessent leur travail, se réunissent, se donnent des chefs, occupent la Mairie — où le Maire Vernazobres-Lavit, malgré ses appels, n'est entouré que d'une dizaine de "bons citoyens" — et mettent en place une Commission révolutionnaire composée de CAUX, BONNAL orfèvre et BELUGOU, conseiller général, qui fonctionnera jusqu'au 10.

---

5 Nous remercions nos collègues, et tout particulièrement M. Maurice Agulhon qui a bien voulu nous apporter tout le secours de sa parfaite connaissance de l'époque contemporaine, MM. J.-M. Cosson, R. Huard, J. Sagnes, P. Vidal-Naquet.

Nous n'oublions pas le personnel des Archives de l'Hérault — et en particulier Mmc M. Guyot — et les Mairies de Bédarieux, Béziers, Capestang, Pézenas et Saint-Thibéry.

6 Les délibérations communales de Bédarieux (1846-1853, AD Hérault 1 D 10) ne nous ont livré aucun renseignement sur ce point précis. (un certain nombre de délibérations concernent le Président, le général de Rostolan et les honneurs, monument ou secours, à apporter aux familles des gendarmes). Des sondages dans la série 39 M 121 et suivants des AD Hérault, en cours de reclassement, ne nous ont rien apporté, ni une lecture attentive des ouvrages qui concernent l'histoire de Bédarieux et de son canton.

Il serait donc bienvenu que nos lecteurs qui disposeraient d'archives privées veuillent bien nous en faire part.



Fig.1 : Médaille de Bédarieux (1852) Collection A. (©J.-C. Richard 1994)



Fig.2 : Médaille de Bédarieux (1852) Collection B. (©J.-C. Richard 1994)



Fig.3 : Médaille de Bédarieux (1852) Collection C. (©J.-C. Richard 1994)

Durant la nuit qui suit, la foule assiège la caserne de gendarmerie : des coups de feu sont tirés, plusieurs morts des deux côtés (**Documents 1, 3, 4**). Dès le lendemain, la Commission fit publier un appel au calme et s'engagea à faire respecter l'ordre, les personnes et les propriétés. Le surlendemain, eurent lieu les enterrements des neuf victimes qui furent ensevelies, les civils en grande pompe, les gendarmes à la sauvette.

A la nouvelle de la mise en état de siège du département (bien que Montpellier, pour des raisons particulières, ait été calme ainsi que l'Est du département, Béziers et l'Ouest de l'Hérault connurent des événements comparables à ceux de Bédarieux) et surtout à l'arrivée, le 10 décembre à huit heures du matin, d'une colonne mobile de près de huit cents hommes, commandée par le général Louis de Rostolan<sup>7</sup> la situation locale va changer très rapidement : les huit cafés sont fermés, des armes sont récupérées et le général de Rostolan reproche vivement aux habitants de Bédarieux leur manque d'énergie pour ne pas s'être opposés aux événements.

Après le plébiscite du 20 décembre, le Conseil Municipal de Bédarieux vota, le 22, une adresse de soutien au Président de la République et, le 26 (**Document 2**), le général de Rostolan invitait fermement les fugitifs poursuivis par la troupe dans la campagne et dans les bois, depuis le 10, à se rendre à la Justice.

Puis, la Commission mixte départementale qui siégea à Montpellier du 5 février au 10 avril 1852 prit plus de trois mille décisions (**Documents 5, 8**) et le 1<sup>er</sup> Conseil de Guerre, entre le 17 mai et le 1<sup>er</sup> juillet 1852 (**Document 6**), prononça, pour Bédarieux, trente trois lourdes peines (dont six + onze condamnations à mort) et deux acquittements.

En réalité, grâce à l'intervention conjuguée auprès du Président de la République du curé Chabbert et du pasteur Trial (1852-1872), les condamnations à mort ne furent pas exécutées et la commutation fut générale : un poème (**Document 7**) en rendit hommage à "Napoléon... notre empereur". La ville de Bédarieux dut, pendant plusieurs années, rembourser à l'Etat les frais entraînés par les troubles.

Le 1<sup>er</sup> octobre 1852 à Montpellier, le Prince-Président décorait l'ancien commissaire et maire Nougaret de la Légion d'Honneur; le 2 il fut accueilli à Béziers par un arc de triomphe élevé par les habitants de Bédarieux dont la députation, avec Mlle Rose Mical, fut complimentée par le Président lui-même<sup>8</sup>.

Le 21 novembre 1852 eut lieu le deuxième plébiscite et, le 2 décembre, "Louis Napoléon Bonaparte est Empereur des Français sous le nom de Napoléon III".

---

7 Nous disposons des archives du général de Rostolan grâce à l'aimable collaboration et autorisation d'un de ses arrière-arrière-petits neveux, le comte Philippe de Rostolan, auquel nous renouvelons nos remerciements reconnaissants.

8 F. Laurent, Voyage de sa majesté Napoléon III empereur des Français dans les départements de l'Est, du Centre et du Midi de la France, Paris, 1852 : le cortège était le 30 septembre à Nîmes, le 1 octobre à Montpellier et le 2 à Narbonne.

\* \* \*

C'est dans ce contexte qu'il faut replacer la réalisation de la médaille. Son avers indique bien le lieu, la Commission municipale installée de façon "révolutionnaire" et les noms de ses trois responsables. L'inscription de "Jacquerie" pourrait laisser entendre qu'il s'agissait d'un soulèvement de paysans : il y a là un abus (volontaire ?) de langage car même si des paysans ont participé aux événements, il ne peut s'agir d'une véritable "Jacquerie". On a voulu marquer fortement le caractère de révolte, d'insurrection, de sédition, de soulèvement bien plutôt que la catégorie sociale ou professionnelle.

Ce sont bien d'ailleurs, les trois mots, au centre du revers : MEURTRE, INCENDIE, PILLAGE qui font la liaison avec la "Jacquerie". Enfin, et surtout, l'inscription : "12000 habitants n'ont pas osé protester contre ce Banditisme" est particulièrement intéressante.

Elle met en question 12.000 personnes ce qui dépasse les limites communales et comprend le canton ou une partie importante<sup>9</sup>. Elle dénonce la passivité devant l'émeute et se présente donc comme une contestation de la "majorité silencieuse" ! C'est déjà ce que le général de Rostolan affirmait le 10 décembre.

L'intérêt de cette médaille est donc bien dans la position qu'elle défend — et qui en fait un exemple rare, sinon unique, dans la production des médailles de cette époque — mais aussi dans le fait qu'on ait préféré (pour lui donner un caractère immortel ?) se servir du métal plutôt que d'une feuille imprimée pour diffuser ce message. On se trouve, ici, dans la suite des médailles de 1848-1851 mais les conditions techniques nous laissent croire qu'il ne s'agit que d'un tirage de quelques exemplaires et, par là même, d'une initiative individuelle, jusqu'à plus ample informé.

Est-il possible de préciser la date de fabrication ? Il ne peut être question que d'hypothèses : nous estimons qu'elle n'a pas pu être coulée avant la fin du mois de décembre. Faut-il envisager une occasion comme celle de la fête nationale du 11 janvier 1852 ? Il est difficile de penser qu'elle se situe durant la période des procès et à partir de juillet, compte tenu de la lourdeur des peines, et de la nécessité politique d'apaiser. Mais la médaille a aussi bien pu sortir plus tard une fois le "calme" définitivement rétabli avec l'Empire !

Il nous semble qu'il vaut mieux rester prudent et donner l'année 1851-1852

---

9 D'après les Paroisses et communes de France, Dictionnaire d'histoire administrative et démographique, Hérault, Paris, 1989, on peut évaluer la population du canton. Bédarieux est crédité en 1851, de 9959 habitants : on obtient (en estimant la population de La Tour-sur-Orb entre 1000 et 1100 habitants) un total de 14 à 15000 habitants pour le canton de cette époque.

pour une production d'un individu ou d'un groupe qui tenait, en quelque sorte, à exorciser unendes périodes les plus tragiques de l'histoire de Bédarieux...

Plus tard, on sait bien que la vie politique locale continue et que les mêmes forces sociales qui s'étaient violemment heurtées marqueront Bédarieux durant tout le Second Empire. Il faudra, là aussi, attendre que les condamnés de la Commission Mixte (**Documents 5, 8**) et du Conseil de Guerre (**Document 6**) deviennent les bénéficiaires de la "Loi de Réparation nationale du 30 juillet 1881"<sup>10</sup> pour que les victimes encore vivantes et les familles<sup>11</sup> trouvent non seulement une réparation financière mais, surtout, leur dignité : "en 1925 encore être fils ou petit-fils de déportés constituait un vrai titre de noblesse. Dans ces cantons attachés aux acquis de la Révolution Française, les convictions républicaines alliées au désir d'une société égalitaire furent ancrées pour des générations".<sup>12</sup>

\* \* \*

En réalité, à partir d'un modeste document en étain, peut revivre une période riche d'enseignements où les partis de l'ordre et les partis, non pas du désordre, mais du changement politique et social, se sont affrontés très durement : les clivages politiques, sociaux et même religieux n'ont pas manqué de faire exploser Bédarieux, l'un des hauts cantons de l'Hérault

---

10 Archives nationales, La Troisième République et la mémoire du Coup d'Etat de Louis-Napoléon Bonaparte, La loi de réparation nationale du 30 juillet 1881 en faveur des victimes du 2 décembre 1851 et des victimes de la loi de sûreté générale du 27 février 1858, F/15 3964 à 4023, par D. Devos, Paris, 1992, 598 pages.

11 La liste des pensionnés de l'Hérault occupe les pages 206 à 260. Nous aurons l'occasion de revenir sur ces listes et nous lançons un appel à ces familles qui pourraient posséder des documents de leurs ancêtres (journal personnel, livre de raison, relation des événements, documents de tribunal ou de séjour en prison ou Outre-Mer...) afin de pouvoir développer nos sources qui sont, nous l'avons déjà indiqué, très largement encore celles des partis de l'ordre.

12 G. Cholvy, Une société traditionnelle (1820-1852) : la résistance au Coup d'Etat, dans L'Hérault de la Préhistoire à nos jours Saint-Jean d'Angély, 1993, p.355 (on y trouve, p.354, le tableau de la répression dans l'Hérault).

## BIBLIOGRAPHIE

Il n'est pas dans nos intentions de donner une bibliographie du sujet mais de signaler quelques études générales, à partir desquelles, on peut aller beaucoup plus loin et, d'autre part, des études qui concernent soit l'Hérault, soit une commune, soit une question dans laquelle le département apporte sa part.

**Ouvrages généraux :** depuis l'ouvrage pionnier de K. Marx, Les luttes de classe en France (1848-1850), Le 18 brumaire de Louis Bonaparte, Paris, 1948, les publications sont en nombre considérable. Nous nous contenterons de donner une référence générale à l'œuvre de M. Agulhon et en particulier à son 1848 ou l'apprentissage de la République, 1848-1852, Paris, 1992, nouvelle édition revue et corrigée, et à sa bibliographie, p.269-279 qui donne les ouvrages essentiels et permet de retrouver tous les autres. Nous rappellerons le récent volume de Ph. Seguin, Louis Napoléon le Grand, Paris, 1990. Nous ne signalerons pas les classiques, qui figurent chez M. Agulhon : Ténot, Tchernoff, Seignobos, Margadant... Nous donnerons seulement celui de H. Magen, Le Pilon, listes par département des proscripteurs de décembre 1851, Paris-Bruxelles, 1854-1871 (pour l'Hérault, le préfet, p.61-63; les militaires, p.105, 107-108 et les "exécuteurs, pourvoyeurs et valets, p.154-155)...

**Sur la question des bagnes :** M. Devèze, Cayenne, déportés et bagnards, Paris, 1965; F. Rude, Trois transportés en Algérie après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, Pauline Rolland, Arthur Ranc, Gaspard Rouffet, Paris, 1981 et Ch. Ribeyrolles, Les bagnes d'Afrique, Histoire de la transportation, Paris 1863. Sur la Guyane on dispose maintenant de : Archives nationales, Etablissements pénitentiaires coloniaux, 1792-1952, série Colonies H, Paris, 1990 par S. Clair, O. Krakovitch et J. Prêteux.

**Sur l'ensemble de l'Hérault** ou une large part, on dispose des publications de R. Huard et J. Sagnes, Quarante-huitards et déportés de l'Hérault au milieu du XIXème siècle = Etudes sur Pézenas et l'Hérault, 12, 1981, fascicule 2; J. Sagnes, Le Midi rouge, mythe et réalité, études d'histoire occitane, Paris, 1982 (p.25-55, le cas de Saint-Thibéry, étudié en 1981, est repris et élargi); E. Appolis, La résistance au coup d'Etat du 2 décembre 1851 dans l'Hérault, Actes du 77ème Congrès National des Sociétés Savantes, Grenoble 1952, Paris, 1952, p.487-504; L. A. Loubere, The emergence of the Extreme Left in Lower Languedoc, 1848-1851, American Historical Review, 73, 1968, p. 1019-1051.

**Sur les questions religieuses à cette époque :** A. Encrevé, Protestantisme et politique, les Protestants du Midi en décembre 1851, Droite et gauche de 1789 à nos jours, Montpellier 1973, Montpellier, 1975, p.161-195 (à Bédarieux les protestants forment les 8,6% de la population et le maire de 1851, Vernazobres-Lavit, appartient à cette communauté). G. Cholvy, Religion et politique en Languedoc méditerranéen et Roussillon à l'époque contemporaine, Droite et gauche de 1789 à nos jours, Montpellier 1973, Montpellier, 1975, p.33-74

**Sur Bédarieux**, on se reportera aux ouvrages classiques de : R. Allaire, Histoire de la ville de Bédarieux, Bédarieux, 1911 (chapitre 14, Les troubles de 1848 et 1851 (1848-1852), p. 189-205) et A. Fabre, Histoire de Bédarieux et des communes du canton, Montpellier, 1913, p.15-28 avec, p.20, un très bref résumé de 1851-1852. Des "Mémoires et notes" de J.J.F. Rivez fils, avocat, contemporain des événements, sont restés inédits.

**Sur les jugements :** 1er Conseil de Guerre de la 10ème division militaire séant à Montpellier, Affaire de Bédarieux.., Montpellier, 1852, 239 pages.

**Sur Béziers :** A. E. Moulin, Un républicain martyr, Casimir Peret, le Coup d'Etat à Béziers, la déportation, la mort, d'après des documents inédits, Montpellier, 1937

**Sur Capestang :** R. Ferras, Jean Pech de Capestang, 1852-1859, Montpellier, 1971 (= Mémoires de la Société Archéologique de Montpellier, 14, 1971).

**Sur Pézenas :** G. Lauribel, Pézenas et le coup d'Etat de Louis Bonaparte, décembre 1851, Pézenas, 1960

**Sur Mèze :** J. Sagnes, Le coup d'Etat dans l'Hérault par Blayac, tailleur à Méze, Bulletin de la Société d'Etudes Scientifiques de Sète et sa région, 10-11, 1983, p.169-182;

**Sur Marseillan :** J. Sagnes, Les républicains de Marseillan en 1851, Vivre à Marseillan, Bulletin municipal, n°2, mars 1981, p.16-17;

**Sur Saint-Thibéry :** M. Villemagne, Evénements politiques à Saint-Thibéry (Hérault) en 1851-1852, Saint-Pons, 1903, et J. Sagnes, Etudes sur Pézenas et l'Hérault, 12, 1981, fasc. 2, p. 4-34;

**Sur Montpellier :** L.-J. Thomas, Montpellier en 1851 : le coup d'Etat du 2 décembre, Monspeliensia, 1, fasc.3, 1932, p.167-223; Montpellier en 1852, Monspeliensia, 2, fasc. 1, 1935, p.69-125; G. Bonet, Documents pour servir à l'histoire du coup d'Etat à Montpellier (témoignage d'Eugène Guiter), Etudes sur l'Hérault, 2-3, 1986-1987, p.89-98; F. Rousseau, Le général Louis de Rostolan, Les Cahiers de Montpellier, 7, 1983, p.7-15.

**Sur le département voisin du Gard :** R. Huard, Le mouvement républicain en Bas-Languedoc, 1848-1881, la Préhistoire des partis, Paris 1982; Aux origines d'un thème républicain, la défense de la République, la riposte au coup d'Etat de 1851 dans le Gard, La République en Languedoc et Roussillon 1792-1958, Colloque de Nîmes 1992, Nîmes, 1993, p. 213-227;

**Sur le département de l'Aveyron :** J.-M. Cosson, La trilogie Durand de Gros, apôtre de la science et martyr de la Liberté, Rodez, 1993,...

Enfin, on ne saurait oublier des travaux universitaires (mémoires de maîtrise, doctorats...) qui, depuis longtemps, même s'ils sont encore inédits, accompagnent les articles et ouvrages publiés. Nous en signalerons ici quelques-uns :

S. Vila, L'opposition de gauche dans l'Hérault de 1830 à 1851, Montpellier, Faculté des Lettres, D.E.S. d'Histoire, 1966, et : Les milieux populaires et la République dans l'Hérault de 1815 à 1852, Mutations dans les comportements politiques, Paris, Université de Paris 1, Doctorat de 3ème cycle, 1976.

H. Martin, Un département méditerranéen au milieu du 19ème siècle et ses réactions face à une crise politique : autour du coup d'Etat de 1851 dans l'Hérault, Montpellier, Faculté des Lettres, D.E.S. d'Histoire, 1958.

D. Cauquil et S. Reneau, Le mouvement républicain dans l'Hérault de 1851 à 1871, Montpellier, Faculté des Lettres, D.E.S. d'Histoire 1969.

F. Rousseau, Le "Suffrage Universel", presse et parti républicain dans l'Hérault, Montpellier Université de Montpellier III, Maîtrise d'Histoire, 1980.

M. Henaux, Les victimes de "décembre 1851" dans l'Hérault (devenir des inculpés et condamnés) Montpellier, Université de Montpellier III, Maîtrise d'Histoire, 1987 ...

## DOCUMENTS CONCERNANT LES EVENEMENTS DE DECEMBRE 1851 A BEDARIEUX ET DANS LA REGION

### DOCUMENT N°1 :

Il s'agit du rapport du chef d'escadron commandant la gendarmerie de l'Hérault adressé au préfet le 24 décembre 1851. Il concerne les événements qui se sont produits à Bédarieux et à Capestang les 4 et 5 décembre 1851.

*Gendarmerie de l'Hérault*

*Montpellier le 24 décembre 1851*

*Monsieur le Préfet,*

*Je reçois à l'instant sur l'horrible catastrophe survenue à Bédarieux et Capestang, dans les journées des 4 et 5 courant, les renseignements qui me manquaient : les ayant enfin obtenus, j'ai l'honneur de vous informer des faits suivants :*

*Affaire de Bédarieux*

*Le 4 décembre, la brigade de Bédarieux se rendit à 8 heures du matin, à la mairie, pour porter main forte à l'autorité.*

*Elle parvint à repousser une bande d'émeutiers qui voulaient s'en emparer, mais elle se dispersa dans la ville en criant aux armes.*

*M. le maire requit vainement le corps des pompiers composé d'une centaine d'hommes, il appela à son secours tous les habitants honnêtes, une vingtaine seulement vinrent à lui. A cinq heures du soir, informé qu'un attroupement d'individus armés voulaient faire une seconde tentative, et reconnaissant qu'il avait trop peu de monde pour repousser la force par la force, il abandonna la mairie en disant aux gendarmes de se retirer dans leur caserne, ce qu'ils firent sans être attaqués.*

*Il était huit heures du soir, Le Maréchal des Logis me faisait son rapport, lorsque les gendarmes vinrent le prévenir que la caserne était cernée par un grand nombre d'hommes armés. Ce sous-officier fit prendre les armes et descendit dans la rue avec le Gendarme Bruguière ; ayant été couché en joue, il fit feu d'un de ses pistolets et Bruguière de sa carabine, deux des insurgés furent blessés, le Maréchal des Logis et le gendarme se retirèrent précipitamment, dans la caserne et toute la brigade se mit sur la défensive. Pendant que les insurgés tiraient sans discontinuer, à travers les croisées de la caserne, il y en eut qui firent prendre du bois chez les boulangers ils les placèrent contre les portes et y mirent le feu.*

*Les gendarmes réfugiés dans un des greniers tirèrent sur les assiégeants tant qu'ils eurent des munitions. Le Maréchal des Logis pria la femme du gendarme Flacon de regarder s'il y avait du monde par une croisée, qui donnait sur le derrière; cette pauvre femme reçut une balle dans la tête dont elle mourut le lendemain. N'ayant plus de munitions, et le feu ayant gagné le magasin aux fourrages, situé au-dessus des chambres, la brigade se présenta à une des portes et demanda à se rendre. On lui répondit par une décharge qui blessa le Maréchal des Logis, les gendarmes Flacon et Burguière; peu d'instants après, la porte principale tomba enflammée, il fut alors décidé qu'on chercherait à s'évader en franchissant le mur de la cour. Un brave homme nommé Combes (Eugène) coutelier, entra dans la caserne pour offrir ses services aux gendarmes.*

*Il prit le nommé Seiller sous sa protection, l'enveloppa avec une couverture, sortit avec lui et parvint à le cacher dans sa maison.*

*Les gendarmes Cirq et Lamm escaladèrent le mur de la cour, en le faisant, ce dernier fut blessé à l'épaule. Un instant après le Gendarme Flacon put les rejoindre dans la cour du sieur Miquel, mais il fut blessé une seconde fois.*

*En ce moment, les insurgés entrèrent dans la caserne et tuèrent dans la cour le Gendarme Burguière. Apercevant la corde dont s'étaient servis ceux qui s'étaient évadés, plusieurs se mirent à leur poursuite.*

*Lamm, Flacon et Cirq entrèrent chez le sieur Miquel, le premier se cacha dans l'écurie, le deuxième dans une chambre sous le lit qu'occupait la fille de la maison avec une enfant malade, le troisième monta au grenier.*

*On vint les chercher avec fureur, Lamm fut trouvé, on lui attacha les mains, on le traina dans la rue où il fut égorgé.*

*Ils entrèrent dans la chambre où était Flacon, la femme et l'enfant se mirent à crier, ils regardèrent*

partout excepté sous le lit, et montèrent au grenier où ils prirent le Gendarme Cirq.

Un des assassins dit aux autres : c'est un ami, il faut l'épargner il a servi avec mon frère, ils le conduisirent à la mairie, il ne lui fut fait aucun mal.

La fille du sieur Miquel fit sortir à six heures le Gendarme Flacon de sous son lit et le cacha dans la paille, à onze heures un des parents de la femme vint le réclamer, et parvint à le conduire dans sa maison.

Le nommé Combes revint encore à la caserne pour protéger les gendarmes, en voulant sortir leurs chevaux il fut tué par les insurgés.

Le Maréchal des Logis, qui était resté dans la caserne, fut trouvé dans la chambre du Gendarme Burguière où on l'assassina en lui tirant sept à huit coups de feu.

Il n'y avait de la caserne que la partie du midi d'incendiée; plusieurs des émeutiers firent des orgies infâmes dans la chambre où ils venaient de tuer le commandant de la Brigade. Après l'avoir mutilé, lui avoir coupé les testicules, ils burent et mangèrent les provisions du gendarme assis sur le corps de leur victime.

Ce n'est qu'à deux heures du matin que le Maréchal des Logis a été tué. Le siège de la caserne a donc duré six heures.

#### Affaires de Capestang

Le 4 décembre il se forma à Capestang devant la mairie un rassemblement de plusieurs centaines d'individus dont les intentions semblaient hostiles. Ils avaient des ceintures rouges, des cravates de la même couleur, ils étaient armés de fusils et d'armes tranchantes.

La Brigade de Gendarmerie informée de ce qui se passait monta à cheval et se dirigea sur les lieux pour prêter main forte à l'autorité; à son arrivée elle fut menacée par les émeutiers que semblait retenir M. le Maire, ce dernier loin d'utiliser la gendarmerie donna l'ordre au Brigadier de se retirer : étonné d'une semblable résolution il se fit répéter le même ordre et fit alors demi tour avec six gendarmes pour s'en retourner à la caserne.

Ce fut à ce moment qu'une décharge de sept à huit coups de fusils blessa par derrière tous les hommes de la Brigade.

Les gendarmes Masson et Mautord allèrent à Béziers, le Gendarme Cassan, mortellement blessé tomba près de la caserne où le Brigadier vint le rejoindre.

Je suis avec une haute considération, Monsieur le Préfet, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Chef d'Escadron commandant la Gendarmerie de l'Hérault.

Persuadé à l'avance, Monsieur le Préfet, de toute votre sollicitude et de l'appui que trouveront près de vous les veuves et les enfants des malheureux gendarmes morts en combattant pour le maintien de l'ordre et sauver la Société de l'anarchie,

J'ai l'honneur de vous donner ci-après, les noms des veuves, ainsi que leur position de famille.

Savoir :

La veuve du Maréchal de Logis LEOTARD	sans enfant
„ gendarme LAMM	un enfant
„ gendarme BURGUIERE	sans enfant
„ du sieur COMBES	un enfant

Ce dernier qui était coutelier à Bédarieux ayant été tué par les insurgés, en voulant porter secours aux malheureux Gendarmes, après en avoir sauvé un - (Seiller) est digne de tout votre intérêt.

J'aurais encore, Monsieur le Préfet, à vous recommander le Gendarme Flacon, qui a été blessé de trois coups de feu et dont la femme a été également tuée d'un coup de fusil au moment où elle regardait par la fenêtre pour renseigner le Maréchal des Logis, sur la position des forcenés qui attaquaient la caserne.

Le gendarme Flacon est père de cinq enfants, tous à sa charge.

Je pense, Monsieur le Préfet, ne devoir rien ajouter à ce qui précède, les faits en disant assez par eux mêmes.

(A. D. H. 39 M 142 )

République Française -- Département de l'Hérault.

---

## 8<sup>me</sup> Division Militaire.



### Ouvriers du canton de Bédarieux:

Un grand nombre de vos compagnons errent en fugitifs dans les montagnes et dans les forêts, espérant y trouver un abri contre les recherches de la justice et les poursuites de mes braves soldats.

Beaucoup d'entre eux, en pensant à leurs parents, à leurs femmes, à leurs enfants, versent aujourd'hui des larmes amères sur les malheurs dont ils sont la cause; ils maudissent les misérables qui les ont poussés à la révolte et fait de plusieurs d'entre eux des incendiaires et des assassins. Ils implorent ma pitié et me demandent un pardon dont je ne puis plus être seul le dispensateur.

Que tant de calamités retombent sur la tête des scélérats qui ont cherché à vous égarer.

Mais, en prolongeant leur fuite, vos anciens compagnons aggravent encore leur position: déjà quelques-uns ont été frappés de mort pour avoir désobéi aux sommations qui leur étaient faites de se rendre; les autres s'exposent à être traités comme les auteurs des crimes dont ils se sont trouvés les témoins; car aujourd'hui les soldats devant lesquels ils ont fui les cernent de toutes parts: bientôt ils ne pourront plus leur échapper et il sera trop tard pour se repentir.

Dites-leur donc qu'il ne leur reste plus qu'un moyen de se soustraire à la plus sévère expiation: c'est de se rendre de suite à Bédarieux, à la discrétion de la justice, qui est appelée à apprécier les torts de tous et à prononcer sur le châtement des coupables.

Montpellier, le 26 décembre 1851.

*Le Général commandant supérieur  
des 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> divisions militaires.*

**DE ROSTOLAN.**

**DOCUMENT N° 3 : Rapport du sous-préfet de l'arrondissement de Béziers**

*Béziers le 6 janvier 1852*

*Monsieur le Préfet,*

*Voici sur les événements de Bédarieux les renseignements que vous m'avez fait l'honneur de me demander. Je vous les transmets à la hâte, mes occupations ne me permettant pas de consacrer beaucoup de temps à ce travail. Les faits que je porte à votre connaissance sont d'ailleurs assez dramatiques par eux-mêmes pour me dispenser de grands efforts de rédaction.*

*La veille des événements, c'est à dire le 3 décembre, la ville jouit d'un calme profond. Mais le 4, à la première lecture des dépêches télégraphiques et, circonstance complètement établie par l'instruction judiciaire, sur les avis envoyés par Casimir Péret, un des chefs de l'émeute biterroise, les ouvriers et les paysans quittent leurs travaux, emplissent les cafés de leurs réunions tumultueuses, et se répandent bruyamment dans les rues. Un certain nombre prend les armes pour surveiller les avenues de la ville et surtout l'arrivée des courriers. Le Maire, M. Vernazobres, homme d'énergie, comprend qu'il va avoir à tenir tête à un affreux orage. Il conjure les bons citoyens de se grouper autour de lui et de soutenir dans cette lutte qui peut devenir suprême la gendarmerie qui a juré de mourir à son poste. Neuf ou dix personnes seulement ont le courage de se montrer!... Le Maire comprend alors qu'il ne peut compter que sur le dévouement de quelques hommes, le commissaire de police, M. Nougaret et les cinq gendarmes qui composent la brigade.*

*A 5 heures 1/2, le chef de la conspiration, l'orfèvre Bonnal, assisté de deux ou trois misérables, entraîne la foule devant l'Hôtel de ville et demande le maire. Le commissaire de police se présente et lui répond qu'on n'écouterait aucune réclamation présentée par l'émeute et qu'on fera feu sur elle si elle ne se retire. Il fait les sommations et se met en devoir de repousser la force par la force. Cette résolution intimide, un moment la populace; elle se retire... mais quelques minutes après, les bandes se reforment et marchent de nouveau sur la mairie, armées de fusils, de faux, de poignards et de sabres. Elles obéissent avec ensemble aux commandements de leurs chefs et prennent position aux abords de l'hôtel de ville. Les quelques notables qui ont répondu à l'appel du maire tremblent et fuient. Ce magistrat reste seul avec M. le commissaire de police et de gendarmerie. La foule grossit encore et les plus odieuses menaces se font entendre. M. Vernazobres pense que la défense serait plus facile à la caserne, engage les gendarmes à s'y transporter : on s'y donne rendez-vous.*

*Le commissaire de police, après être resté un instant encore à son bureau qu'il ne quitte que sur les prières de ses amis, se revêt d'un caban et se mêle aux flots de l'émeute. Ne pouvant plus lutter, il pense aux besoins futurs de la justice. Il constate la présence de tous les chefs au nombre desquels se trouvent l'orfèvre Bonnal, le cafetier Maletterre, le jardinier Miquel, le maçon Lauras, le tisserand Baudière, le maître d'équitation Robert, les trois frères Michel, etc. etc. Il entend des horribles projets de ces bandits : on parle d'assassinats, de pillage, d'incendie. La mairie est occupée par l'insurrection. A cet instant même, trois coups de feu se font entendre : ils sont tirés à la caserne. La foule hurle vengeance et se dirige de ce côté. La gendarmerie est cernée de toutes parts. La femme d'un de ces braves militaires ouvre une croisée; elle tombe frappée d'une balle et meurt à l'instant. La fusillade s'engage : cinq hommes luttent contre des milliers d'assaillants. Mais les monstres qui les assiègent désespérant de les vaincre, le fusil à la main, veulent enfoncer les portes, elles résistent... On a alors l'infamie de mettre le feu : la fumée emplit la caserne. Les planchers brûlent, les munitions sont épuisées. Trois des gendarmes décident d'un commun accord qu'ils se retireront, en franchissant un mur chez des voisins. Ils exécutent ce projet, ce sont Cirq, Lamm et Flacon dont la femme a été tuée. Peu après ce départ, les assassins entrent en foule. Le gendarme Burguière blessé n'a pu suivre ses camarades, épuisé par la perte de son sang, il est couché sur le pavé de la cour. Ces monstres lui tirent, à bout portant, 20 coups de fusil !... Une corde que les fugitifs ont oublié sur leurs pas, décèle leur retraite ; Lamm est caché dans une écurie, on lui lie les pieds et les mains, on le frappe, on lui souille le visage, on l'agenouille et on le tue !... Pendant qu'on s'acharne sur son cadavre, sa femme, éperdue de douleur, accourt; on répond à ses cris par des outrages, par des menaces de mort ou par des actes obscènes.*

*Le maréchal des logis Léotard n'a pas quitté la caserne. Il s'est retiré à un des étages supérieurs de la maison. Cinq de ces bandits le découvrent, une lutte terrible s'engage, le brave officier tombe frappé de plusieurs balles. Alors, chose horrible à écrire, son cadavre devient un objet de risée et subit les outrages les plus grossiers !... on s'en sert comme d'une table et c'est sur lui qu'on dévore les provisions trouvées dans les armoires. On coupe ses moustaches, on emplit sa bouche d'ordures !...*

*Cependant, la commission révolutionnaire trône toujours à l'hôtel de ville, rédige et publie des proclamations reçoit les actes de l'état civil, extorque l'argent des habitants, organise des patrouilles et ne quitte le poste que le 10, quand on lui annonce l'arrivée de la colonne commandée par le Général de Rostolan. Alors, tout rentre dans l'ordre et les méchants tremblent à leur tour. Cette commission était composée des sieurs Caux, Bonnal et Bélugou qui sont en fuite avec plusieurs centaines de leurs complices. 120 à peu près sont sous la main de la justice ; dans ce nombre, tous ont pris une grande part aux horreurs que je viens de vous décrire. 20 à 25 ont encouru la peine de mort. L'information judiciaire est éclairée par les révélations les plus*

*étendues et les aveux les plus précis. M. Nougaret a eu une conduite admirable ; les gendarmes sont morts héroïquement.*

*A côté de ces dévouements, il y a bien des lâchetés à constater. Toute la bourgeoisie de Bédarieux a montré une poltronnerie qu'il est regrettable que les lois ne puissent atteindre, tant elle a eu de terribles conséquences. Cent hommes de cœur eussent maintenu la tranquillité publique, et dix seulement se sont présentés ; et ce qui mériterait une éternelle flétrissure, c'est qu'on a trouvé parmi les notables de la ville des gens qui non seulement se sont cachés, parce qu'ils avaient peur, mais que la peur a encore poussé à se montrer. Vous le dirais-je ? les gendarmes tombés si glorieusement pour eux, ont été inhumés par un seul prêtre, et le visage découvert pour donner satisfaction à la populace. On a eu toutes les peines du monde à trouver quelques hommes qui consentirent à porter leurs cercueils, et on a eu l'idée de les jeter sur un tombereau ... et le même jour, on a vu le corps d'un de leurs assassins, tué dans cette lutte inégale, transporté au cimetière au milieu d'un concours de deux mille ouvriers et de plusieurs centaines de bourgeois. C'étaient bien les mêmes hommes qui, l'an dernier, ne voulurent non par avarice mais par lâcheté, inscrire leurs noms sur une liste de souscription ouverte à la mairie pour la fourniture du casernement d'une garnison qu'offrait alors l'autorité militaire.*

*M. le juge de paix, j'ai déjà eu l'honneur de vous l'écrire, s'est fort mal conduit dans toute cette affaire. Il sera de ma part, l'objet d'un rapport spécial.*

*Le gendarme Cirq, cela est triste à avouer n'a dû son salut qu'à la protection de quelques socialistes qui le considèrent comme un des leurs au moins de conviction. Ce sera un homme à déplacer ou à révoquer.*

*Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Béziers;*

(A. D. H. , 39 M 142)

**DOCUMENT N°4 : Rapport général du Procureur de la République de Béziers  
(20 février 1852)**

Rapport Général  
de M.<sup>r</sup> Mestre  
Procureur de la République  
de Béziers  
Sur les événements du 4<sup>e</sup> X. 1851,  
dans son arrondissement

Le 4 décembre 1851, après une nuit calme en apparence, la ville de Béziers s'éveillait au bruit d'une formidable insurrection. Ils étaient six mille bandits, marchant en bon ordre, sous la conduite de leurs chefs, tous armés de fusils, de pistolets, de sabres, de faux emmanchées à l'envers, de haches, de fourches en fer fabriquées pour le combat, de coutelas fixés à de longs pieux. Jamais harde plus effrayante et d'un plus hideux aspect ne s'était ruée au sac d'une ville. Bon nombre de Bourgeois étaient mêlés aux groupes, couverts de leur burnous. Les autres vêtus de leurs habits de travail, la plus part en blouse, plusieurs déguenillés et la face noircie, tous ceints ou coiffés d'écharpes rouges, tous menaçants, excités par des femmes armées, poussant des cris de mort et laissant après eux l'épouvante. Spectacle effrayant, mais moins effrayant peut-être que la puissance occulte qui la produit ! Comment songer en effet, sans de vives alarmes, qu'en pleine paix un homme se soit rencontré, doué, en dehors de l'action publique, d'une assez grande influence, pour appeler, en quelques heures, tout un arrondissement au pillage, à l'assassinat, aux horreurs de la guerre sociale ? Ce résultat est dû à l'action des sociétés secrètes, fléau récemment déchaîné sur nos contrées, puissance formidable basée sur ce triple élément de tout succès, secret, abnégation, obéissance, et dont il faut, à tout prix, briser les cadres, sous peine de remettre au hasard de nouvelles, l'avenir du pays.

**.Origine de la Société Secrète.** Fonder, par le vote ou par l'insurrection, cette négation de tout gouvernement qu'ils décorent du nom de République Sociale, tel est, depuis les événements de février, le rêve des hommes qui, en province comme à Paris, ont cherché à faire de la démagogie, le marchepied de leur ambition ou l'instrument de leur fortune. Pour atteindre ce but deux éléments leurs étaient nécessaires: des chefs influents et hardis, une armée d'électeurs-soldats façonnés à l'obéissance et disposés à s'armer, au commandement, du bulletin ou du mousquet. A cette armée, il fallait un dogme social et politique, une organisation matérielle. La démoralisation par l'enseignement socialiste, est le levier à l'aide duquel ont été soulevées nos populations, que trois ans ont suffi pour faire passer de la vie simple et laborieuse à l'exaltation des passions les plus brutales, au développement des instincts les plus grossiers. L'œuvre des démolisseurs n'a pas eu de trêve, des abstractions de la théorie inaccessibles aux intelligences populaires, ils sont descendus aux plus audieuses formules de la pratique, et aux vœux de leurs adaptes, sur les sentiments, les besoins, les passions de chacun. Aux ouvriers honnêtes, ils ont promis l'augmentation des salaires, la diminution des impôts, la vie à bon marché; aux débiteurs obérés l'abolition des hypothèques; aux jeunes imaginations, la possession des femmes des classes élevées; aux sceptiques, la suppression du clergé; aux violents, la satisfaction des vengeances privées; aux besogneux, la fortune; aux pillards, le partage des terres; enfin aux misérables avides de sang, l'égorgeement de tout ce qui ferait obstacle à la réalisation de leurs espérances. Commentant sous toutes les formes, la maxime fameuse : "la propriété c'est le vol", le sophisme socialiste a désigné au prolétariat la Bourgeoisie comme usurpatrice de biens que la nature avait fait la propriété de tous, et pour mettre au repos de faciles consciences, il leur a représenté les plus odieuses violences comme l'exercice d'un droit destiné à consacrer le rétablissement de l'égalité primitive méconnue par les détenteurs actuels. Ainsi la satisfaction de toutes les passions, la spoliation,

*le pillage, l'assassinat, le viol, tel est le hideux symbole qui, sous prétexte de politique et de rénovation sociale, a, trois années durant, préparé nos ouvriers et nos paysans à la lutte contre tout ce qui possède un champ ou porte un habit.*

**Organisation de la Société Secrète.** *La perversion morale accomplie, il a fallu à ces éléments de désordre, une organisation qui a été l'œuvre des Sociétés Secrètes. L'organisation de celle de Béziers se divise en deux : Direction et action, sans parler de l'élément départemental qui existe sans doute, en théorie, mais dont la constatation matérielle et précise a échappé à toutes nos recherches. La direction se compose au chef-lieu d'arrondissement, d'une commission exécutive donnant ses ordres et un délégué président de la commission, chargé de les transmettre, et correspondant lui-même avec les grands centres d'où émane l'impulsion; dans chaque commune, d'un délégué s'éclairant des conseils d'une commission locale, recevant directement et transmettant à son tour, aux chefs militaires, les ordres du délégué d'arrondissement. Rien de plus simple que ce rouage directeur. La partie militante ne l'est pas moins. L'élection confère tous les grades. Chaque section de dix hommes est commandée par un décurion qu'elle a nommé : dix décurions élisent un centurion chargé du commandement de cent hommes; dix centurions choisissent un chef de légion. Chaque décurion a un sous décurion; chaque centurion deux sous-centurions. Dans la décurie, le sous-décurion commande directement, quatre affiliés formant avec lui la demi-décurie. Les autres quatrièmes et la décurie toute entière obéissent au décurion spécialement chargé de veiller à ce que ses hommes soient pourvus d'armes et de munitions. Chacun des sous-centurions commande, sous les ordres du centurion, la demi-centurie. Le grade de chef de légion n'existe que dans les grands centres; partout ailleurs, dans les villages surtout c'est le centurion, chef supérieur, qui reçoit du délégué communal les ordres que celui-ci a reçus lui-même du délégué d'arrondissement, et les transmet directement, ou par l'intermédiaire des sous-centurions, à chacun de ses dix décurions qui les donnent à leur tour, avec les sous-décurions, aux dix hommes de la décurie. Ainsi, à la tête de l'arrondissement, une commission qui ordonne, un délégué supérieur qui transmet les ordres aux délégués communaux ceux-ci aux centurions, les centurions aux décurions, les décurions à leurs dix hommes. cette organisation offre le double avantage du secret, chacun des affiliés ne connaissant que les frères de sa décurie, et de la rapidité dans la transmission des ordres, chacun des chefs n'ayant à se préoccuper que de l'appel de cinq à dix hommes tous liés par le serment d'obéissance et mieux encore par la sympathie et l'espoir de la récompense promise à leur concours.*

*Des agents de propagande et d'initiation recrutent sur tous les points des adeptes. Les réceptions se font partout, dans les maisons, dans les champs, le jour, plus souvent la nuit, isolément ou en masse, par un ou plusieurs initiateurs. Le cérémonial renouvelé des traditions carbonariques<sup>1</sup>, emprunté à la Société des droits de l'homme; une partie de cet appareil destiné à enchaîner les consciences en frappant l'imagination. Présenté par des parrains qui répondent de lui, le récipiendaire, subit une instruction qui, sur le thème banal de la défense des droits du peuple et de la République, lui explique le but de l'association; après quoi, les yeux bandés, le genou en terre, il prononce sur un poignard le serment suivant : "Je jure, sur ce fer, symbole de l'honneur, d'armer mon bras contre toutes les tyrannies politiques et religieuses". Je jure encore secret inviolable et obéissance absolue aux ordres de ses chefs, ces ordres lui enjoignant-ils d'égorger son père ou sa mère. L'initiateur frappe, au dessus de sa tête, deux poignards et prononce à son tour la formule suivante : "En vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la montagne, je te déclare montagnard"; les assistants répondaient "amen" le bandeau tombe, l'initié voit dirigé sur sa poitrine des poignards et des pistolets, et il est averti que, toute trahison du serment de secret et d'obéissance est puni de mort, dût un frère vengeur accourir, pour cette œuvre d'expiation, du point le plus éloigné de la France. Chaque initié doit avoir des armes et des munitions, une blouse bleue et une ceinture rouge, portée sous le gilet en temps ordinaire, par dessus la blouse, le jour du combat. Il verse tous les mois, aux mains de l'un de ses chefs qui la transmet lui-même à une commission de secours, une cottisation de 0F25 centimes, destinée à des œuvres politiques, telles que, paiement des frais de procès, entretien de détenus ou de réfugiés. Les signes de reconnaissance sont : le salut et l'attouchement. Pour saluer, l'initié porte la main gauche sur le téton droit, leve sa coiffure de la main droite, la descend le long du bras gauche et la passe rapidement à droite, faisant ainsi le simulacre de partager le corps, ce qui signifie que le montagnard doit mieux aimer se faire couper en deux que de trahir son serment. L'attouchement consiste à presser deux fois, du pouce, le doigt médius de la main qui lui est tendue. Un affilié veut-il entrer dans un appartement, il frappe légèrement à la porte deux coups précipités : est-il en détresse, il croise les bras sur la poitrine et les élève au dessus de sa tête en proférant le mot "christ". A ce cri, l'agresseur doit cesser toute violence et à défaut, les assistants voler jusqu'au dernier au secours du frère attaqué.*

*Le mot d'ordre, d'abord uniforme, a plus tard varié suivant le temps, les lieux, les grades des affiliés : le plus répandu à long-temps été, dans l'arrondissement : "L'heure à sonné, droit au travail" plus tard "Liberté, union, force, toulon". Après la condamnation des montagnards proscrits : "Franchise, fermeté, France ouverte, Egalité, Egalité", plus récemment, "La nouvelle République s'avance". Le 4 décembre le mot de passe était : "Peuple, révolution". Enfin le mot de reconnaissance des hauts dignitaires disait plus clairement encore*

1 Les carbonari étaient les membres d'une société secrète fondée au début du XIX<sup>e</sup> siècle

le but de l'association "dans le midi : Jacquerie, pour le paysan gouvernement". Outre les hommes faits, les initiateurs recrutent dans les mineurs de quinze à dix-neuf ans, une catégorie à part, sous le nom de Jeune Montagne; escomptant ainsi, au profit du présent, l'inexpérience et les entraînements de la jeunesse, et préparant pour l'avenir, à l'armée, des soldats enchaînés d'avance à la trahison du devoir. Ces jeunes affiliés ont, comme leurs aînés, le mot d'ordre, le costume le serment de secret et d'obéissance; comme eux, ils doivent marcher au combat; mais pour éviter les suites de l'indiscrétion naturelle à leur âge, ils ne sont pas mêlés aux cadres généraux et forment des décuries spéciales commandées par de Jeunes Montagnards.

"L'Hérault est à nous" écrivait il y a deux ans, au chef de notre démagogie un de ces correspondants. Vraie déjà à cette époque, cette appréciation est aujourd'hui d'une plus effrayante vérité; car à en croire les révélations de la procédure, le département a plus de soixante mille affiliés, et dans ce nombre, l'arrondissement de Béziers, centre depuis deux ans, d'un vaste plan d'insurrection, en compte près de la moitié, correspondant à Montpellier avec les Marcel Atger, les Gervais, les Boyer, les Auriol, et même avec le tailleur Guilhem qui, le premier a emporté à Béziers les réglemens de la société secrète; à Lyon par les Laplanche, à Paris par les Belin, les Peret de Béziers, les Lagarde, les Sabatier, les Lignières de Pézenas, les Bêlugou de Bédarieux, avec les chefs des sociétés secrètes ou des comités révolutionnaires. Dans nos contrées le mal est incalculable : pas un village, pas un hameau ou le poison n'ait pénétré, Béziers, Bédarieux, Capestang, Pézenas et autres chefs lieux importants ont des milliers d'affiliés; les enrôlements s'y sont faits par masses et ont envahi tous les rangs. Ruinés ou ambitieux, déçus des folles expériences ou tombés des positions d'un jour que février leur avait faite, un grand nombre de bourgeois sont devenus, en souvenir de leurs déceptions ou en réparation de leurs fortunes, agents d'initiation et professeurs de socialisme armé. Maires, adjoints, officiers ministériels, conseillers municipaux, gardes champêtres, cantonniers, employés subalternes de toutes conditions, sont enrôlés dans les cadres, auxquels l'armée et la gendarmerie même fournissent leur contingent. Promesses, menaces, séductions, tous les moyens étaient bons aux propagandistes. S'enroler, disait-on aux uns, était le seul moyen de sauver des parents voués à la mort par leurs opinions politiques, et participer aux bénéfices du partage et d'échapper eux mêmes aux violences réservées aux riches, au jour du succès. Un villageois était-il menacé d'un procès par un affilié, on lui offrait la transaction pour prix de son enrôlement. Poursuivis en justice, les initiés trouvaient, dans les frères des dévouements complaisants jusqu'au parjure. A la ville, dans les champs, presque tous les chefs de chantiers ou d'exploitation affiliés eux-mêmes, excluaient de leurs travaux, comme les jeunes gens repoussaient de leurs jeux tout ce qui n'était pas enrôlé, si bien que pour échapper à ce double ostracisme les plus inoffensifs et les plus honnêtes finissaient par se faire initier. Il est telle commune où la société érigée en tribunal criminel, a jugé et condamné un frère coupable d'indiscrétion, auquel elle a fait racheter sa peine par l'initiation d'un de ses parents. Dans certains villages, tout sociétaire pratiquant sa religion était conspué et menacé de coups. Dans d'autres, les projets des affiliés étaient à peine déguisés : ils ajournaient publiquement à 1852. Les plus atroces vengeances ne parlaient de rien moins que d'égorger tous les riches, et d'écarteler leurs enfants, personnification odieuse des principes de l'hérédité. Sur tous les points ils étaient pourvus de ceintures rouges presque tous, de pistolets ou de fusils. On ne saurait calculer la quantité d'armes de toute nature qui, depuis deux ans, se sont vendues dans l'arrondissement : on y fondait publiquement des masses de balles; dans plusieurs communes des fabriques de poudre étaient ouvertes; les formules de fabrication couraient les rues, et tel pharmacien a livré, à lui seul, jusqu'à cent cinquante kilogrammes de salpêtre et de fleur de soufre. Stylets, poignards, broches, lames acérées, fourches en fer et autres outils meurtriers n'ayant d'instruments d'agriculture que le nom, mais évidemment destinés au combat, chacun avait son arme; fréquemment, les chefs frappaient, la nuit, aux portes des affiliés et les appelaient inopinément pour s'assurer de leur obéissance, à des réunions dans les champs. Ils excitaient par l'énumération de leurs forces l'ardeur de ces soldats à l'insurrection. Dans toute la France, leur disaient-ils, la proportion du nombre d'affiliés était la même que dans le département : l'Europe entière était pleine d'affiliés, et lorsque peu de temps avant le 4 décembre, l'avocat Marcou, chef du parti démagogique dans l'Aude a réuni à son passage à Béziers, comme il venait de le faire à Narbonne, les membres de la commission, la société a été informée qu'il arrivait de Londres où il avait reçu de Ledru-Rollin, avec quelques autres, la mission de parcourir la France divisée entre eux en Grandes Zones et qu'il était pour son compte chargé d'organiser le midi, depuis Toulouse jusqu'à Marseille. Ainsi organisés militairement, prêts à se lever en armes au signal prochainement attendu, il a excité jusqu'à la fureur contre la bourgeoisie, ardents au pillage et à tous les débordements, vingt ou vingt cinq mille affiliés n'attendaient que l'orde de marcher. Appelé à Béziers et dans chaque ville importante, les campagnes, descendre en armes dans la rue, semparer violemment du pouvoir ou égorger les dépositaires, préluder dans les villes, pour le pillage, l'incendie, le viol, l'assassinat, aux débordements locaux et au partage ultérieur des propriétés, tels étaient au 4 décembre, les dispositions et les projets des affiliés; tel était le programme de l'insurrection impatientement attendue. Une fois déjà, lors de la discussion de la loi du 31 mai, l'horloger Relin, premier fondateur de l'association de Béziers, avait voulu pousser les affiliés à une attaque ouverte; Relin, ancien sous officier de cavalerie, caractère énergique, persévérant, organisateur, inclus, tout à la fois, des traditions de sa discipline militaire et des mystiques formules de la franc maçonnerie, président du club, membre influent de la société des arts, des

débris les plus violents de laquelle il avait, après la dissolution, formé la société des montagnards, déguisée sous le pseudonyme d'association des travailleurs unis. Grâce à la vigueur des mesures prises et plus encore sans doute au contr'ordre venu de Paris, le projet avorta et la cour d'assises d'Aix a fait justice de celui qui l'avait conçu et de quelques uns de ses complices. Mais, pour être privée de son chef, l'insurrection n'était pas désarmée. A Relin avait succédé dans la confiance des affiliés, Peret Casimir, maire provisoire de Béziers en février 1848, exclu plus tard du conseil municipal, dévoré d'ambitions et de rancunes, futur receveur particulier de la République Sociale, flattant par des promesses les espérances des affiliés, leur chef suprême, directeur désigné d'avance de toute manifestation populaire, dont on attendait de lui le signal.

[Événements de Béziers] Le 3 décembre, en effet, vers deux heures après midi, Péret copia, sur l'une des affiches la dépêche télégraphique annonçant les événements de Paris. Et on l'entendit s'écrier : "Et bien, moi je vais proclamer la République rouge". Evidemment, il n'avait pas reçu d'ordres supérieurs, mais en prenant conseil que de sa décision, il se mit à l'œuvre, appela à lui les chefs du parti, parcourut avec eux les cafés et les cabarets de la ville, annonçant que le moment de se lever en armes était venu; il convoqua dans sa maison la commission exécutive, expédia des émissaires, et notamment envoya à Bédarieux le nommé Jarlan, dans sa voiture et son propre manteau. Dans la soirée, la commission s'installa chez lui en permanence. Réunion sous sa présidence autour d'une table au premier étage de sa maison, Narcisse Bernard, Payre, Bedel, Baudama, Marme, Jeanjean, Cœurdacier, Poujol dit Verdale, Redon, Jean Miquel, Salleles, Salvan, Faure, Coute-lou, Julhian, Laplanche aîné, Vinches et quelques autres chefs, membres de la commission, délibérèrent sur les mesures à prendre pour le lendemain. Les avenues de la maison étaient gardées par des sentinelles armées, protégeant la réunion contre toute surprise. Quelques voix proposaient un ajournement jusqu'à la publication de nouvelles dépêches, d'autres une manifestation pacifique; mais grâce à l'insistance de Peret les conseils de la violence l'emportèrent et l'attaque en armes fut résolue, malgré la nouvelle apportée vers onze heures, à la Commission exécutive des arrestations opérées dans la journée à Montpellier. Vu l'urgence, il fut procédé, en dehors de l'élection, à la nomination de quatre chefs de légion qui furent Salleles, tonnelier, ancien sous-officier, Baudama cordonnier, Aphrodise Julhian et Jean Miquel.

Il fut décidé que les affiliés de la ville et de la campagne seraient en armes, le lendemain matin, 4, au point du jour, réunis à l'entrée de la ville au cimetière vieux; que l'attaque serait dirigée sur la sous-préfecture, et précédée d'une sommation faite au sous-préfet de déposer ses pouvoirs. En conséquence fut rédigé séance tenante, le billet suivant, dont Redon, Poujol dit Verdale et Jean Miquel devaient être porteurs :

"Au nom du peuple souverain, au nom de la Constitution violée, vous son représentant vous êtes sommé de remettre vos pouvoirs, d'après la violation de l'art. 51 de cette constitution qui le déclare déchu s'il dissout l'assemblée, ce qui est constant d'après la dépêche affichée le 3 courant. Délibéré en place publique ce 4 décembre 1851. Signé Le peuple". Au dos du billet est écrit au crayon "nous avons l'honneur de faire connaître au citoyen sous-préfet que le peuple se portera ici dans une heure dans le cas où nous ne serions pas revenus auprès d'eux. le peuple attend". Les affiliés de la ville furent avertis verbalement. Quant à ceux de la campagne, des émissaires furent chargés de porter dans chaque village, au délégué communal, le billet suivant couvert des signatures des membres de la Commission :

"La Commission de Béziers invite tous les montagnards à se rendre à la pointe du jour, en armes, demain jeudi 4 décembre, à Béziers, pour y faire une manifestation. Le lieu de la réunion est le cimetière vieux".

A l'arrivée des émissaires, chaque délégué convoquera ses centurions, ceux-ci leurs décurions, les décurions les hommes de leur décurie; si bien que dans quelques heures, sur tous les points de l'arrondissement la société secrète était debout et prête à marcher. Les campagnes éloignées de Béziers se portèrent chacune au chef-lieu de son canton, et les villages voisins, dans un rayon de plusieurs kilomètres, sur la ville. Le jour long temps promis à leur impatience était venu. Convoqués la nuit, à domicile au son d'un tambour, les affiliés armés ou porteur de sacs vides, accouraient à la curie. On cite telle commune où il n'est pas resté dix habitants: à Portiragnes, l'adjoind était avec le garde champêtre à la tête des insurgés, disant "Quand l'autorité commande tout le monde doit marcher". Dès trois heures du matin, les affiliés de la ville étaient en mouvement : les chefs appelaient de porte en porte les retardataires : des factionnaires armés arrêtaient aux avenues, les ouvriers partant pour le travail. Les campagnes arrivaient, ayant pour mot d'ordre "Peuple" auquel ceux du dedans répondaient "Révolution". A cinq heures les affiliés couvraient, au nombre de près de six mille, le vieux cimetière, et chaque minute amenait de nouveaux renforts. Peret, membre de la commission, les centurions étaient là, organisant les colonnes d'attaque et regeant les quartiers de la ville et les villages par centuries, chacune sous le commandement de son chef. Peret se faisait remarquer par ses menaces de fusiller tous ceux qui hésiteraient ou tenteraient de fuir, Crassous, Vidal de Villeneuve, Jalabert de Maraussan, par la violence de leurs excitations, vingt trois centuries étaient déjà formées et un nombre à peu près égal à former encore, lorsque vers six heures les trois parlementaires partirent pour la sous-préfecture, porteurs de la sommation si, comme il y était écrit au crayon, dans une heure, ils n'étaient pas de retour, les colonnes devaient marcher à leur délivrance.

Pendant que l'attaque se préparait ainsi formidable, qu'elle était la position des fonctionnaires char-

gés de la défense ? Trompé par des agents secrets fidèles jusqu'alors, mais que la foi dans le succès avait, ce jour là, rendu à la cause du désordre, le commissaire de police avait reçu avis, la veille que les affiliés attendaient, pour agir, de nouvelles dépêches. Aussi, à la suite d'un conseil des autorités réuni le soir par Mr Collet-Maygret, sous-préfet, le commandant supérieur s'était borné à doubler les postes, à mettre à la garde de la sous-préfecture un piquet de trente soldats et à tenir à la caserne un détachement de cent hommes prêts à marcher au premier appel. Informé vers une heure du matin de quelques désordres survenus dans une commune voisine, le sous-préfet avait passé la nuit sur pied. Vers cinq heures, le maire qui, sorti pour les affaires de son commerce, avait crû remarquer dans son quartier quelqu'agitation, s'était rendu auprès de lui, sans croire à la gravité du danger, ils mandèrent les cent hommes consignés au quartier et vers six heures et demi, ils virent entrer les trois parlementaires se présentant au nom du peuple.

Redon remit le billet et porta la parole. "Le peuple, dit-il au sous-préfet, vient resaisir ses droits et vous déposer de vos pouvoirs; en son nom, nous vous sommons de vous retirer, ou, dans quelques instants la sous-préfecture est envahie et vous êtes perdu. Nous sommes plus de dix mille; hâtez vous le peuple attend". "Vos droits, répond le sous-préfet, je ne les reconnais pas, les pouvoirs que je tiens de l'autorité régulière, je les garde et je saurais mourir à mon poste pour les défendre. Si, comme je le suppose, vous êtes homme d'honneur, vous feriez comme moi". L'accent de ces paroles, l'attitude de celui qui les prononçait, émurent les parlementaires "Je regrette votre résolution, ajouta Redon. Je voudrais me mettre tout à l'heure entre vous et les balles qui vont vous atteindre", et avant que l'ordre de les arrêter eut pu être donné, ils sortirent pour se mettre à la tête des colonnes d'attaque. Il était sept heures, à peine le sous-préfet avait-il eu le temps d'appeler à lui le commissaire de police et le juge d'instruction dont la maison est voisine; à peine le capitaine Lehongre, du 12<sup>e</sup> de ligne commandant du détachement avait-il rangé aux abords de l'hôtel ses 130 hommes, conscrits d'un mois, dont plusieurs ne savaient ni charger leurs armes ni défaire les paquets de cartouches, que la tête des insurgés déboucha sur la place de la sous-préfecture, s'avançant vers les portes de l'hôtel aux cris de "Vive la ligne, ne tirez pas sur vos frères, nous voulons vous rendre votre Liberté"; et elle approchait toujours, étendant ses rangs, les fusils abaissés et prêts à faire feu. En tête marchaient Salleles, Baudama, Miquel, chefs de légion, Bedel, Jeanjean, Debans potier, Coutelou, centurions, armés de sabres, signe de leur commandement, au premier rang était Redon, sans arme, Poujol Verdale, Cœurdacier, Farret, Sylvestre, Coste, Salvan, Faure et autres, porteurs de fusils, excitant leurs soldats par la parole et par l'exemple, un moment de faiblesse ou d'hésitation et s'en était fait de la cité.

Sans doute, notre intrépide garnison si admirablement commandée, eut repris la sous-préfecture et écrasé les insurgés. Mais que de désastres, que d'épouvantables excès n'ait pas semés dans la ville cette horde éniérée par un premier succès ? Homme de résolution et de cœur, le sous-préfet ordonne les sommations qui s'exécutent après un roulement de tambour. Au feu des insurgés qui atteint un de nos soldats, la troupe vigoureusement commandée par le capitaine Lehongre riposte par une vive fusillade. Huit émeutiers tombent frappés à mort. Le feu continue presque à bout portant. Armé d'un fusil dont il fait un terrible usage, chargeant les armes des jeunes soldats encore inhabiles, le commissaire de police électrise la troupe. Les insurgés qui comptaient sur la sympathie de l'armée sont déconcertés par cette résistance; l'alarme se met dans leurs rangs, et malgré les efforts des chefs pour les rallier ils fuient et se répandent dans la ville, en jettant leurs armes et laissant sur la place, outre huit morts, un grand nombre de blessés, entre lesquels Jeanjean, décédé depuis, Baudama, Farret, Cœurdacier; cependant l'anxiété était grande à la sous-préfecture : les munitions s'épuisaient, les communications interceptées par l'émeute ne permettaient pas d'appeler de la caserne de nouveaux renforts. Ces renforts, je fus assez heureux moi-même, pour en presser le départ, trop éloigné pour avoir pu être averti de l'arrivée des parlementaires auprès du sous-préfet, informé vers sept heures par le commissaire de police en personne qu'il n'y avait rien de nouveau, mais pressentant un trouble inusité répandu jusque dans mon quartier, quelque événement grave, je me rendais à sept heures et demi, à la sous-préfecture. A deux cent mètres de l'hôtel j'entendis la fusillade; repoussé par le flot débordé dans les rues adjacentes, je me mis à la tête de quelques hommes dévoués qui se groupèrent autour de moi, et courus à la caserne. La troupe était prête à monter à cheval; sur mes indications, le colonel de Montfort partit à fond de train à la tête de la cavalerie; je marchais moi-même au pas de course, à côté du major du 12<sup>e</sup> de ligne, commandant l'infanterie; nous détruisimes, en passant, quelques barricades abandonnées et, avant même notre arrivée, la déroute des insurgés était consommée et les avenues de la sous-préfecture complètement dégagées. Deux soldats morts, cinq blessés, huit insurgés tués sur place, un grand nombre atteint de blessures auxquelles plusieurs ont succombé depuis, annoncent la gravité de la lutte; Jeanjean mortellement atteint, a succombé il y a peu de jours. Baudama agonise depuis deux mois, condamné par la science, Farret, Cœurdacier sont en voie de guérison.

Les faits qui suivent témoignent des dispositions des assaillants et donnent à juger quels horribles débordements eussent signalé leur triomphe, si courte qu'en eut été la durée. Le 3 décembre au soir, la fille Rosine Delrieux avait acheté chez un épiciers, un plein vase de thérébentine. Pendant la fusillade de la sous-préfecture, une troupe de pillards s'abattait sur la pharmacie Daydé dont elle brisait les portes aux cris "A la maison Salvan, il nous faut de la thérébentine". L'ex-agent de police Gayet dirigeait cette attaque prélude du pillage et

de l'incendie.

*Sur la place St Félix M. Mrs Vernhes, greffier du tribunal et Bernard, son gendre, se rendaient au collège, pour en retirer leurs enfants. Arrivés auprès du bureau de tabac de la dame Dufour, le cri de mort traditionnel "haussolous, birolous" les frappe d'épouvante et ils se voient entourés d'un groupe de bandits qui les menacent de leurs armes. Vainement ils implorant la pitié de ces misérables, la consigne était, le témoin Herr l'a déclaré, de tirer sur tout ce qui portait un habit ou un paletot. Effrayé des menaces dirigées contre lui, Mr Bernard hate le pas et tourne le coin de la maison Dufour, laissant son beau-père à quelques mètres de là devant la porte du bureau de tabac. C'est dans cette position qu'ils essuyent l'un et l'autre le feu de vingt coups de fusils. Plusieurs des assassins sont restés dans l'ombre; mais quelques uns sont indiqués par la procédure et n'échapperont pas au chatiment. C'est Pierre Vidal qui, le premier a fait feu sur Mr Vernhes. Boyé a tiré comme Vidal. Presque au même instant, Jean Pierre Pagès a déchargé sur lui les deux coups de son fusil double : à cette décharge M. Vernhes a tourné sur lui-même et s'est affaissé. Un coup de faux porté par un inconnu a coupé en deux son chapeau et lui a fait, à la tête, une effroyable blessure. Une fois étendu, Galibert dit le chat, lui a enfoncé dans le dos et sur le côté une fourche en fer : "Je la lui ai F.... jusqu'aux os" disait-il quelques instants après à ses voisins, en leur montrant les pointes ensanglantées et tordues par la violence du coup. Privé de sentiment, noyé dans son sang, M. Vernhes ne semblait plus qu'un cadavre, lorsque Cadelard s'est approché en tremblant et a déchargé sur lui, presque à bout portant, un dernier coup de fusil, auquel, comme à ses autres blessures, il a miraculeusement échappé.*

*Moins heureux que son beau-père, M. Bernard après de vaines supplications adressées à ses bourreaux, tombait à quelques pas de lui mortellement atteint de plusieurs (coups) de feu. Un des assassins désigné par les témoins est le contumace Huc dit Latresse. Comme Cadelard de M. Vernhes, Laurent Choumac s'est approché de Bernard étendu et sanglant et a déchargé sur lui, à brule pourpoint, un double coup de pistolet. Le malheureux emporté mourant a expiré après quelques heures d'agonie, littéralement criblé de projectiles. Déplorables catastrophes qui portent avec elles un rude enseignement ! M. Mrs Vernhes et Bernard, hommes d'ailleurs des plus honorables ne répugnaient pas aux théories républicaines avancées et refusaient de croire à la gravité des circonstances et aux criminels projets de la démagogie. Peu de temps auparavant, une lettre anonyme reprochait à M. Bernard ses illusions et la prévenante indulgence pour les hommes de désordre, dont il pourrait bien, lui disait-on, être, malgré ses coups de chapeau, la première victime: et en effet, à quelques jours de là, la tête découverte devant ses assassins, il leur disait : "Que faites-vous mes amis ? Je suis des vôtres" et cet appel à leur fraternité politique ne le sauvait pas de leurs coups.*

*Tel est le récit sommaire des faits accomplis à Béziers, si on ajoute que quelques émeutiers avaient voulu, dit-on, envahir le couvent des sœurs de Sainte Claire, d'autres le pensionnat des frères de la doctrine chrétienne; que plusieurs avaient désigné les femmes promises à leur brutalité. Fonctionnaires, prêtres, riches tout devait être égorgé; arrivés à Béziers au point du jour au nombre de six mille, le succès eut bientôt amené dans nos murs un nombre double de pillards; rentrés chez eux après le sac des villes, les campagnes eussent accompli, chacun dans son village, l'autre œuvre de dévastation et de mort, et l'arrondissement entier n'eût été, à la fin de cette néfaste journée, qu'un champ de bataille et de ruines.*

\*\*\*

**Événements de Bédarieux.** *Pendant que, dociles au mot d'ordre, les campagnes voisines de Béziers se ruiaient sur la ville, tous les cantons s'étaient levés se porter en masse sur les mairies déposer les autorités, proclamer les autorités insurrectionnelles, désarmer les hommes d'ordre et s'emparer des fusils de la garde nationale, sauf à user à merci de la victoire ainsi préparée, telles étaient les instructions parties de Béziers pour les divers chefs-lieux de canton. Dans la soirée du trois, nous l'avons dit, Jarlan avait, dans la voiture de Péret, porté à Bédarieux le signal de l'insurrection. Dans le canton de Bédarieux la société secrète compte autant de membres qu'il y a d'ouvriers et de paysans, trois mille environ, organisés, armés et en communication avec celles de Béziers, Lodève, Lyon, Paris et autres grands centres. A la tête étaient pour la direction, Bonnel, horloger, ancien président du club, Victor Caux, Cordier, Bélugou conseiller général, les deux premiers plus directement mêlés aux affiliés, le troisième plus particulièrement en correspondance avec les chefs étrangers; pour l'action les frères Berbigé, Mercadier dit la Liberté, Denis André, Gardy, Carrière, Barthez, Pagès dit Mignon, Miquel Fulcrand, les mariés Mazaurean, Ruffel dit forte empeigne, Maurel, Delpech, Ollié, Pons, tous arrêtés et quelques autres qui échappent encore à la justice. La commission exécutive était composée de Bonnal, Villebrun, Biscarlet, Barral, Lignon, Bonafous, Sabié suisse de la succursale, Rabaud Marcel, Bompayre, Cazals, Pradal, Bourrel, Faux. Dans la ville la société comptait vingt centurions, savoir : deux mille hommes. Les vingt centurions étaient : Ruffel, Boubals, Bru, les deux frères Gabriel et François Bouffard, Michel, Pous, Salasc, Escalé, Blanc, Robert, Auger, Planques, Dastavin, Cabrol, Rieux, Frié, Malaterre, Falgues et Castel. Conscients dans leur nombre et leur force, les affiliés qui s'étaient comptés dans de récentes circonstances, étaient prêts à marcher; aussi lorsque le 4 arrivent les ordres de Péret, les ouvriers désertent leurs ateliers, se répandent dans la ville et se réunissent en masse au café Villebrun. Là, les plus violentes excitations échauffent les têtes. Malaterre et Bonafous montés sur des tables, les poussent à l'insurrection, indiquant pour programme de la journée*

la prise de l'hôtel de ville et de la caserne de la gendarmerie. A l'entrée de la nuit ils se portent à la mairie pour déposer l'autorité municipale. En tête du rassemblement marchaient Bonnal, Planès, Pradal, Triadou, Baumont, Robert, Sabié, Lajuge, Combès frères. Mr Vernazobres, maire était seul à l'hôtel de ville, avec le commissaire de police et la brigade. Aux sommations de Bonnal, parlant au nom du peuple, il répond qu'il ne quittera pas son poste; devant les baionnettes des gendarmes la foule se retire en criant : aux armes et va chercher du renfort. Le maire qui, dans la journée, avait tenté de grouper autour de lui les hommes d'ordre restés pour la plupart sourds à sa voix, leur fait, en ce moment, un suprême appel. Pas un d'eux ne se rend. Ainsi abandonné, ce magistrat, pour ne pas livrer à une mort certaine le commissaire de police et les gendarmes, leur ordonne de quitter la mairie et se retire lui-même après leur avoir remis, pour Béziers et Lodève, des dépêches par lesquelles il réclame du secours... Les insurgés, de retour en armes, s'emparent de l'hôtel de ville et, après une délibération tumultueuse, acclament membres de la Commission municipale Belugou alors absent, Bonnal et Victor Caux; au nombre des plus exaltés se font remarquer Triadou, Michel Bru, Bouffard, Estimbre, Poligné, Delpech, Mazuc, Salasc. Vers sept heures et demi, après la prise de la mairie, la foule suivant le programme arrêté d'avance, se porte à la caserne et l'entoure de sentinelles armées qui, jusqu'au pont en interdisent la circulation à tout ce qui n'est pas affilié et n'a pas le mot d'ordre "Montagne". Aussi, lorsque les gendarmes chargés de porter les dépêches se mettent en disposition de partir, ils se voient bloqués par une bande menaçante et armée. Le maréchal des logis Léotard et le gendarme Bruguière font une sortie dans laquelle ils sont forcés de faire feu pour se dégager et rentrent dans la caserne après avoir blessé un insurgé. La foule se répand alors dans les maisons voisines d'où elle dirige sur la caserne un feu nourri. A la première décharge la femme du gendarme Flacon tombe atteinte d'une balle à la tête et expire quelques instans après. Enfermés dans la caserne, la brigade en soutient bravement le siège et les insurgés désespérant d'en forcer l'entrée, mettent le feu à la porte principale. C'est Raynaud, Barthez et quelques autres qui ont pris des fagots chez les boulangers voisins et allumé l'incendie, aux cris de fureur et d'excitation des femmes. Chassés par la flamme et la fumée, épuisés par la lutte, trois gendarmes, Cirq, Flacon et Lamin se réfugient, en escaladant un mur mitoyen, dans la maison d'un sieur Mical. Peu après, une bande d'insurgés parmi lesquels Delpech, Jacques Bompayre, Mas, Malaterre, Cazals, entrent par une porte de derrière qu'ils enfoncent dans la cour de la gendarmerie. Le gendarme Bruguière est là, blessé, étendu sur un fumier et caché par un matelas. Malaterre le découvre, appelle ses camarades Delpech, Bompayre, Gardy et autres restés inconnus, déchargent sur lui leurs fusils et l'achèvent à bout portant. "Il faut que tout y passe, hommes et bêtes" s'écrie Gardy, et aussitôt une décharge atteint les chevaux de la brigade. Une corde appendue au mur indique aux assassins le chemin de la retraite des trois autres gendarmes : ils envahissent la maison Mical, s'y livrent aux recherches les plus actives, menacent de mort les propriétaires et découvrent enfin Lamm caché sous des tonneaux, dans une écurie, Malaterre, Mercadier, Denis André, Pagès lui garrotent les pieds et les mains et les forcent à marcher jusque sur le seuil de la porte. Là, un violent coup de poing l'atteint à la tête, Malaterre tire la corde qui lui liait les pieds et le renverse au milieu des outrages. Plusieurs fois il se relève et est de nouveau abattu. Dix fusils sont braqués sur lui. Vainement il implore sa grâce, s'adressant à Jacques Pagès "Tu ne nous a pas fait grâce quand tu as verbalisé contre nous" répondent les assassins, et à l'instant Malaterre, Pagès, Gardy, Mercadier, Denis, Bonafous, Blanc font feu sur lui et le tuent raide mort. Chacun à l'envi s'acharne sur son cadavre. Barthez le frappe de son sabre et Ruffel d'une broche. Polignier et Escalé se font remarquer parmi les plus violents.

Peu après la femme Lamm cherchant à sauver quelques effets de l'incendie est, près du cadavre de son mari, l'objet de brutales obscénités de Miquel; Cazals qui veut la défendre, est frappé à la tête d'un coup de crosse de fusil. Rentrés chez Mical, les insurgés trouvent Cirq dans la même écurie où ils avaient découvert Lamm. Mais Cirq, dès long temps suspect à ses chefs, est affilié, au moins de cœur, à la société secrète. "C'est un frère dit Malaterre, il ne faut pas lui faire de mal", et Cirq est, en effet respecté par la bande et conduit d'abord à la mairie, plus tard dans la maison de l'insurgé Bonafous. Flacon est resté jusqu'à midi du lendemain caché sous un lit où il a échappé aux recherches, grâce à l'admirable dévouement de la famille Mical. Le maréchal des logis Léotard blessé et ses munitions épuisées, était monté dans une des pièces du second étage de la caserne en feu. Vers trois heures du matin, Mercadier, Mas, Pagès, Vergély, Gardy, Salasc, Carrière y pénètrent armés de leurs fusils. Salasc est porteur d'une chandelle, Léotard le frappe sur le bras pour l'éteindre et la manche gauche de sa veste porte encore les traces du suif qui a rejailli sur le coup. Entouré de ses assassins, Léotard se précipite sur Mas qu'il égratigne au visage et aux mains: il est renversé et tombe sous les coups de fusils tirés de ci près que le feu s'attache à son uniforme. Léotard mort, les misérables pillent l'appartement, mangent sur lui les provisions dont ils se sont emparés et, moins pour éteindre le feu des vêtements que pour outrager son cadavre, Carrière se livre sur lui à de dégoûtantes profanations.

Le lendemain, la commission municipale commence à fonctionner officiellement. Bonnal concourt aux actes de la justice et rédige des proclamations que Caux publie par la ville. Bélugou reçoit les actes de l'état civil, tous ensemble ils convoquent les notables négociants et, sous prétexte d'augmentation de salaire ou de secours aux ouvriers malheureux, ils les forcent à payer au taux qu'ils déterminent, le prix de journées consacrées à l'insurrection; on évalue à dix mille francs les sommes ainsi extorquées, sous toutes les formes, à la

*frayeur des négociants. Jour et nuit des patrouilles d'insurgés sillonnent la ville et en occupent les avenues : des factionnaires armés montent la garde à la mairie : la ville et l'administration sont en leur pouvoir, sous la menace du pillage et de l'incendie, les habitants passent dans la terreur six mortelles journées. Enfin le 10 décembre, Mr le Général de Rostolan, arrive à la tête de sa colonne; les insurgés tremblent à leur tour, abandonnent leurs postes et leurs armes, et l'ordre se rétablit.*

*Appelée à constater les faits et à rechercher les coupables, la justice est venue à son tour. L'information un instant hésitante, a pris une direction ferme et sûre, depuis les providentielles révélations de l'inculpé Cazals. Instruit que cet individu avait chez lui le pistolet du maréchal des logis, qui trahissait sa présence sur le lieu du crime, le commissaire de police procède à son arrestation, découvre caché dans son toit le pistolet, le lui suspend au cou à l'aide d'une ceinture, et lui fait ainsi traverser la ville. Arrivé à la mairie, Cazals, fortement impressionné de cette épreuve, raconte tous les faits, réduit les autres au silence par la précision de ces accusations, et jette ainsi un jour éclatant sur cet épouvantable drame.*

*En dehors des scènes de cannibales qui dominent ces horribles événements, et à côté de l'héroïque mort des gendarmes, il faut flétrir la lacheté de la classe bourgeoise qui, avec un peu de cœur, eut, en se groupant autour du maire, préservé la ville de tous ces désastres. Trois mois auparavant, l'autorité militaire sollicitée d'envoyer à Bédarieux une garnison, imposait pour condition la fourniture du logement et de la literie. Une souscription ouverte à cet effet, et, dans une ville qui compte par centaines les grandes fortunes, le maire ne put obtenir que quatre ou cinq adhésions; non que les réfrutants obéissent à un sentiment d'avarice, mais nul n'osait donner une signature qui signalât aux ouvriers la coopération de l'appel d'une garnison. C'est la première cause du mal. Un trait encore : lorsqu'il a fallu procéder à l'inhumation des malheureux gendarmes, nul ne voulait porter les cercueils ou proposait un tombereau. A l'hôpital, la foule après avoir contemplé, à loisir, les cadavres, voulait, pour se repaître de ce spectacle, faire déclouer les bières dans lesquelles ils venaient d'être déposés. A la suite de ces hideuses saturnales, le convoi s'est mis en marche composé d'un seul prêtre, et lorsque quelques heures après, est célébrée l'inhumation de l'un des insurgés, deux mille ouvriers ont formé le cortège auquel des centaines de bourgeois, dont pas un n'avait osé suivre celui des gendarmes morts pour leur défense, ont eu la lacheté de se joindre.*

\*\*\*

**Événements de Pézenas.** *A Pézenas, la société secrète inaugurée, après 1848, par des chefs intelligents et énergiques embrassait dans ses cadres trois ou quatre mille affiliés de la ville et des communes voisines. Lignièrès, meunier de Conas, en était le chef supérieur; c'est lui qui enrôlait les paysans et les ouvriers pervertis par les enseignements de Lagarde, Sabatier et autres ambitieux socialistes. Après lui venaient Lavergne dit pied-fin, le chapelier Riberand, les frères Gervazy dont l'un est huissier, Rossis, Blanc, Cambon, Bringuier, Bonnaric, Goudange et autres membres de la commission, plus ou moins élevés en grade. Là, comme partout, la société prête à se lever, n'attendait que le signal. Dans la nuit du 3 au 4 décembre, deux affiliés de Montblanc vont prévenir Lignièrès, leur initiateur, que l'ordre leur est venu de marcher sur Béziers. Pour s'assurer par lui-même des événements, il se rend à l'instant à Béziers, s'abouche avec la commission et emporte l'ordre d'appeler à Pézenas les affiliés des campagnes et de s'emparer du pouvoir. A son retour, il expédie sur tous les points, des émissaires et, vers deux heures de l'après-midi, trois mille affiliés sont réunis en armes au rendez-vous qu'il leur a donné sur les aires, aux portes de la ville. Caux, St Thibéry, Lézignan l'Evêque, Lézignan la Cèbe, Alignan du Vent, Castelnau ont fourni leur contingent à l'insurrection. L'alarme est à l'hôtel de ville où une centaine d'hommes d'ordre sont venus ce grouper autour du maire. Pour conjurer l'orage, deux conseillers minicipeaux, M. Mrs Vignamont et Lépine, se rendant aux aires, parlementent avec les insurgés, leur promettent d'obtenir toutes les concessions qu'ils demandent, et rentrent à la mairie avec Pons, Goudange, Combesure et Vidal représentants de l'émeute. Le maire promet la communication des dépêches qu'on l'accuse de cacher et une amnistie complète pour tous les désordres de la journée. Pendant la conférence, les insurgés informés qu'on vient d'arrêter quelques individus de Caux, porteurs de pistolets, marchent sur l'hôtel de ville et arrivent tumultueusement jusques sur la porte. En ce moment, M. Billière, vieillard sexagénaire, venait aussi, armé de son fusil, se réunir aux hommes d'ordre. La foule se rue sur lui en proférant des cris de mort, il est renversé et foulé aux pieds, désarmé, frappé de coups de batons, de poignards, de crosses de fusils et laissé pour mort sur la place.*

*Au nombre de ces agresseurs les plus furieux se remarque Lavergne dit pied fin, Méric, Cambon, Bonnaric, Combes, Combes l'a couché en joue : Méric l'a désarmé de son fusil que Bonnaric avait déjà tenté de lui enlever en le frappant violemment. Savy Félix lui a brisé sur sa tête la crosse du sien. Lavergne s'est livré sur lui à de graves excès. Enfin Cambon l'a aussi frappé à la tête et excédé la femme Cazillac qui voulait lui porter secours. Deux ou trois autres femmes veulent le relever : elles sont insultées et blessées à coups de pierre.*

*Pendant, le capitaine commandant la garnison, range sa troupe en bataille et s'appête à repousser par la force les émeutiers. Effrayés à la pensée d'une collision, le maire, le juge de paix et quelques citoyens se jettent entre la foule et les soldats, supplient le capitaine de ne pas commander le feu, et promettent aux in-*

insurgés de donner les mains à toutes leurs demandes. Ceux-ci, au milieu de la confusion, proclament pour délégués définitifs Lignièrès, l'huissier Gervazy, Combescure, Lavergne pied fin, Bringuier, Blanc, Brives et Roques. Ces délégués entrent à la mairie et obtiennent de la faiblesse du maire l'élargissement immédiat des prisonniers de Caux, la restitution du pistolet saisi sur l'un d'eux, et chose bien plus grave, l'expulsion des hommes d'ordre réunis autour des autorités, qui sortent de l'hôtel de ville au milieu des huées, des outrages et des cris de mort de la foule. La nuit venue, les insurgés témoins de la bonne contenance de la troupe finissent par se retirer, ajournant publiquement au lendemain leurs projets de violence et se promettant une facile victoire sur la population consternée de ce premier échec. Le lendemain matin en effet, ils se réunissent en foule sur la place St Jean et retiennent aux avenues de la ville les ouvriers partant pour le travail. Mécontents des inutiles concessions de la veille, et cherchant de nouveaux prétextes à une collision, les délégués demandent au maire la dissolution du conseil municipal, l'organisation d'une commission mixte choisie par moitié parmi les insurgés, le renvoi des brigades de gendarmerie arrivées pendant la nuit, la consignation dans la caserne de celle de Pézenas, enfin l'introduction dans la mairie d'un nombre d'insurgés armés égal à celui des soldats, pour éviter d'en venir aux mains. L'autorité municipale eut peut-être accédé à ces nouvelles exigences mais le capitaine déclara qu'avant de subir de pareilles conditions, il retiendra prisonniers les délégués et fera feu sur les bandes insurgées. Cette résolution est à peine connue des émeutiers qu'ils reçoivent à la fois la nouvelle de la mise en état de siège et de l'arrivée d'une batterie d'artillerie de passage. Le découragement se met dans leurs rangs et ils se dispersent malgré les efforts de Lignièrès et des autres chefs pour les pousser à de nouveaux désordres.

\*\*\*

**Événements de Capestang.** Aussi fortement organisés que sur les autres points de l'arrondissement, la société secrète de Capestang s'était préparée à la lutte contre la bourgeoisie par de récentes saturnales qui avaient amené devant la cour d'assises un grand nombre d'affiliés irrités encore de leur condamnation. Maxime Chambert était le chef de l'association, le grand initiateur, le président de la commission exécutive. Les autres membres de cette commission étaient Héraïl, André Roux, Donnadiou dit Caissette, Hypolite Carrière, Lignon dit Samary, Mathieu Pech, Escande, Montaulieu, Grimal, Chambert, Roux et Donnadiou s'arrogèrent sur les autres une sorte de suprématie : Lignon Pierre André étaient centurions, parmi les décurions, Gabriel Petit dit Mousquet, partageait avec les chefs les plus hardis une déplorable influence. C'est dans le café Rey que se faisaient les initiations. A Capestang on fabriquait publiquement de la poudre et des balles, et Castan Treboulain, traduit en se moment aux assises des Bouches-du-Rhône, s'était fait dans tout le canton, professeur de fabrication et débitant de poudre fabriquée.

Dans la nuit du 3 décembre, les émissaires de Péret portent, vers onze heures, chez Donnadiou Caisnel, délégué communal, l'ordre de marche sur Béziers. Donnadiou mande auprès de lui les membres de la commission pour délibérer sur les mesures à prendre. Chambert répugne à partir pour Béziers, il opère pour l'insurrection locale, et l'assemblée décide qu'on se portera, au point du jour, sur la mairie pour s'y amparer du pouvoir. Des émissaires envoyés dans le canton appellent aux armes les affiliés des villages qui ne marchent pas sur Béziers; et avant le jour, cinq à six cents insurgés sont réunis à l'île, aux portes de la ville. Là, Chambert et Petit organisent la troupe. Par leur ordre, Dumas et Cance vont à Béziers pour rapporter des nouvelles, et la bande attend leur retour pour agir. Vers dix heures, les émissaires annoncent qu'à Béziers tout est à feu et à sang et que l'insurrection y est très importante. Aussitôt les têtes s'exaltent, l'agitation redouble et, au milieu de la population consternée, les insurgés armés de fusils, de sabres, de broches, de faux, précédés par un drapeau rouge, marchent, tambour battant, en poussant des cris de mort, sur la place de la mairie. Mécontent de la mollesse de Chambert, Petit prend le commandement et pousse les affiliés vers l'hôtel de ville. Le brigadier de gendarmerie venait d'y entrer pour prendre des ordres du maire. Petit et Barral ordonnent de garder les avenues, et tous les fusils se dirigent vers les fenêtres de l'hôtel. Heureusement le brigadier était sorti par une porte de derrière. Les insurgés battent la charge, se livrent aux plus tumultueuses démonstrations et couchent en joue les hommes d'ordre, en leur disant "Cette fois, ce n'est pas à poudre que nous tirerons". Pourcines entre dans l'église et interdit au curé de dire son office "car telle est, dit-il, la volonté du peuple". En ce moment des cris se font entendre : "voici la gendarmerie". C'était en effet la brigade qui se portait, à cheval, au secours de la mairie. La foule se rue avec des cris de mort à sa rencontre : les fusils s'abaissent sur les gendarmes : une décharge générale les atteint tous les quatre, les crible de projectiles et brise la jambe du malheureux Cassan qui a, depuis, subi l'amputation aux suites de la quelle il est menacé de succomber. Effrayés par les coups de feu, les chevaux emportent et dispersent leurs cavaliers. Séparé de ses hommes, le brave brigadier Duval revient seul au galop sur les insurgés, fait feu sur eux de ses armes et reçoit une nouvelle fusillade qui couvre de plomb son chapeau et son uniforme.

L'information désigne comme ayant tiré sur les gendarmes, Petit Gabriel, le cafetier Rey, François Méric, Valat fils, Lignon Urbain, Caumette, Grimal, André Pierre, Roux, Bedel dit Barral, Mathieu Pech et Donnadiou Caissette. A la première apparition du brigadier Duval, Pourcines a voulu le frapper d'une lance : un insurgé a détourné le coup. Barral s'est vanté d'avoir fait pirouetter comme une raffle le chapeau du brigadier. André Chacasse lui disait en tirant "Ce coup-ci ne vaut rien, mais le second lui fera branler les oreilles".

*Vainement Saisset, maire de Capestang comptant pour maintenir la foule sur une influence, dès long temps acquise, par de déplorables concessions, s'efforce d'arrêter le désordre. Sa voix est méconnue, il est forcé de faire signe aux gendarmes de se retirer, et il reste le témoin impuissant des débordements dont ses complaisances de la veille font retomber sur lui la terrible responsabilité. Juste punition de ces hommes qui, dans un intérêt d'ambition ou de popularité se sont faits les flatteurs des passions de la multitude. Débordés au jour de la tempête, à peine rachèteraient-ils leur passé, en tombant, les premiers victimes des désordres que leur tolérance a amenés.*

*Après la fusillade contre la brigade, les insurgés reviennent, en battant la charge, se rallier à la porte de Béziers. Les chefs reforment les centuries pour s'assurer du nombre des absents, dont il faudra, disent-ils, faire un exemple. Petit menace de mort et couche en joue un retardataire, et les scènes de violence allaient sans doute, se renouveler lorsque la nouvelle de la déroute de Béziers dispersa la bande que les chefs congédient mais avec ordre de se réunir au premier signal.*

*Les villages voisins de Capestang ont fourni leur tribut à l'émeute. La commune de Poilhes qui avait envoyé le 4 décembre a peu près tous ses travailleurs, a été le 5, le théâtre d'un déplorable assassinat. Valat père, de Capestang, caressait depuis long temps des projets de vengeance contre M. Cavaillé, curé de Poilhes qu'il accusait d'avoir capté l'héritage d'une de ses parentes. Atteint d'une grave maladie et se traînant à peine, mais comptant sur l'impunité qu'au milieu de tous ces désordres la révolte semblait assurer à son crime, il se rend à Poilhes, chez le curé, accompagné de son fils. La veille déjà, tant sa résolution était arrêtée, sa femme voulait emprunter une monture si son état de maladie ne lui permettait pas de marcher. M. Cavaillé était seul, au moment de l'entrée de Valat, disant son office dans son salon. Valat échange avec lui quelques paroles, et comme le malheureux curé se levait de son siège, il décharge sur lui, à bout portant, un pistolet dont la balle le frappe au cœur et le tue sans lui laisser le temps de proférer une seule parole. Partis pour l'Espagne, Valat père et fils ont été arrêtés le fils à Perpignan et le père à Figuières d'où une extradition va bientôt le livrer à la justice de son pays.*

*A Quarante, l'insurrection s'est emparée de la mairie, a proclamé une administration provisoire et exercé des violences contre les citoyens inoffensifs.*

*Maureilhan et Nissan se sont portés sur Béziers.*

*A Puisserguier, les insurgés réunis, dans la nuit du 3, dans les champs, au nombre de trois cents, ont délibéré le pillage de la commune. Deux cents voix contre cent ont repoussé la proposition, et la bande a attendu, sans autres désordres, les événements.*

\*\*\*

*Canton de Murviel. Dans le canton de Murviel, quelques communes, Puimisson, Laurens, St Geniès, Pailhez ont marché en armes sur Béziers, et Puimisson, il n'est pas resté, le 4 décembre, dix habitants de la commune. C'est le médecin Gimié qui a perverti, par ses renseignements, et jeté dans les cadres de la société secrète cette population tout entière. A Laurens, le notaire Astruc marchait à la tête des insurgés.*

\*\*\*

*Canton de Florensac. A Florensac, comme partout, la société secrète s'est levée: comme partout, elle a tenté de s'emparer de la mairie, et projeté le pillage et l'incendie; des mouvements insurrectionnels s'y sont produits : une commission municipale y a été nommée; des outrages envers les fonctionnaires ont motivé un certain nombre d'arrestations.*

\*\*\*

*Canton d'Agde. Le chef-lieu du canton d'Agde est une ville modèle dans laquelle le 2 décembre n'a pas amené plus de désordres que le 24 février, mais Vias, Bessan, Marseilhan, communes indisciplinées et dès long temps façonnées à l'émeute ont été le théâtre de graves perturbations. A Vias, le perruquier Idrac, chef de la société secrète, est venu deux fois à Béziers, le 4 au matin pour y prendre des ordres. De retour de son premier voyage avant la déroute de la sous-préfecture, il a convoqué à Vias les affiliés qui, à sa voix, ont quitté leurs travaux pour se réunir dans le village. A la nouvelle de la déroute de Béziers, il les a renvoyés dans les champs, mais pendant leur réunion, ils s'étaient livrés, précédés d'un drapeau rouge, à de tumultueuses manifestations, et M. le percepteur Bousquet, s'étant trouvé sur leurs pas, a été l'objet des plus grandes violences et laissé pour mort sur le seuil de sa maison. Les auteurs de ces violences sont connus et arrêtés.*

*A Marseilhan, quelques ambitions bougeoises ont perverti l'esprit public. Réunis sous prétexte de bienfaisance, dans une société secrète dont le dernier maire était membre et l'un des adjoints président, cinq cents affiliés, armés, ont passé la nuit du 3 au 4 décembre dans de bruyantes démonstrations. Le projet s'y est agité de se porter sur Béziers ou sur Agde, mais la bonne contenance des Agathois et l'annonce de nos événements ont contenu les insurgés de Marseilhan dans l'enceinte de leur commune.*

*A Bessan comme à Marseilhan, les paysans ont été égarés par quelques hommes de la bourgeoisie et, comme à Marseilhan, ce sont les quatre ou cinq cents membres de la société de bienfaisance qui se sont le-*

vés en armes. Deux fois dans la nuit du 3, des émissaires à cheval sont partis de chez l'inculpé Aubin pour venir chercher à Béziers des instructions. Dans la matinée du 4, l'insurrection a procédé, au milieu d'un affreux désordre, au désarmement des citoyens inoffensifs, là, comme sur d'autres points, c'est le maire qui, débordé par une population furieuse a cru devoir, pour éviter une imminente collision régulariser le désordre et présider lui-même au désarmement. Chassé par l'émeute, le commissaire de police de Bessan est sorti de la commune poursuivi à coups de pierres et une bande d'insurgés se portant sur Béziers n'est revenue sur ses pas qu'à la nouvelle de la défaite.

\*\*\*

**Canton de Servian :** A Servian, l'ordre arrivé de Béziers soulève les quinze ou dix huit cents affiliés du canton. Ils s'emparent de la mairie, enlèvent les fusils de la garde nationale qui y étaient déposés, constituent une municipalité insurrectionnelle et se portent sur Béziers. Mais comme ceux de Montblanc et d'Abeilhan, ils s'arrêtent en route à la nouvelle de la fusillade. Espondeilhan et Puissalicon sont arrivés en armes jusques dans notre ville et ont pris part à l'insurrection.

\*\*\*

**Canton de Roujan.** Le canton de Roujan naguère si calme, compte aujourd'hui dans les société secrètes, un nombre d'affiliés à peu près égal à celui de Servian. Comme à Servian, les insurgés de Roujan se sont emparés de l'hôtel de ville et ont constitué un maire et une administration révolutionnaire. Comme à Servian, ils ont enlevé les fusils de la mairie, mais ils n'ont pas franchi l'enceinte de leur village.

Gabian, Pouzolles se sont mis en route pour Béziers.

Ceux de Magalas sont entrés avec l'insurrection dans la ville, conduits par l'instituteur. Au retour de Béziers où il se vantait d'avoir fait feu plusieurs fois sur la troupe, le nommé Ginies, affilié fanatique, poussé par de perfides excitations, s'approche du sieur Vernhes qui lui est signalé comme un mouchard et tire sur lui, à bout portant, un coup de pistolet, qui heureusement n'a pas fait feu.

\*\*\*

**Canton de Montagnac.** Quelques communes du canton de Montagnac, nous l'avons dit, se sont portées en armes sur Pézenas. Au chef-lieu de canton, tout est resté calme.

\*\*\*

**Canton de St-Gervais** Même tranquillité matérielle dans le canton de St Gervais, dont la commune du Pujol a seule participé aux troubles de Bédarieux.

\*\*\*

En résumé, invasion sur tous les points de l'arrondissement d'une société secrète, dont le mot d'ordre dans le midi "Jacquerie" résume les projets et le symbole; soulèvement dans plus de soixante communes, de vingt mille affiliés marchant à la voix de Péret, au sac des villes et à l'assaut du pouvoir; usurpation de fonctions, violences, menaces, vengences privées, pillage, incendie, bataille livrée dans les rues de la ville, meurtre de soldats, assassinat de gendarmes et de citoyens inoffensifs, victimes de la consigne de tirer sur tout habit et sur tout paletôt, tel est le bilan de la journée du 4 décembre, dans laquelle notre démagogie, surprise par le grand acte présidentiel, nous a donné la mesure de ce qu'elle aurait fait, au jour marqué dans ses conseils, pour la lutte.

Aujourd'hui, grace à de laborieuses investigations, la société secrète n'a plus de mystère pour la justice. Hommes et choses, tout est connu. Seize cents arrestations ont mis sous la main de la loi presque tous les coupables. Le repentir pourra sans doute ouvrir aux moins compromis la porte de leur prison, mais pour les autres, les condamnations de la justice militaire jetteront sur nos contrées une salutaire terreur, et la commission supérieure, en délivrant chaque commune, des chefs les plus dangereux, brisera les cadres de la société secrète et sauvegardera l'avenir. A cette œuvre de salut, l'armée, ici comme partout libératrice, a prêté son invincible concours.

Grâces soient rendues à notre brave garnison et à son intelligent et intrépide commandant supérieur: honneur à l'illustre Général qui, par sa haute et ferme direction a étouffé autour de lui toute manifestation, brisé, au dehors, toute résistance; et que bénie soit la main du prince Président, dont la providentielle initiative devançant l'heure du combat, a préservé d'une épouvantable catastrophe notre midi, promis en curée pour 1852, à de nouveaux barbares.

Fait au parquet à Béziers le 20 février 1852

A. Mestre [ signature ]

Le Procureur de la République près le tribunal civil de Béziers.

**DOCUMENT N°5 : La Commission mixte du 5 février au 10 avril 1852**

< < Le département de l'Hérault avait été rudement frappé au Coup d'Etat. Veut-on en avoir la preuve ? Voici un extrait du procès-verbal de clôture de la Commission Mixte :

*"Extrait du procès-verbal de clôture des opérations de la Commission mixte du département de l'Hérault*

*Présents : ROSTOLAN, général de division, DURAND SAINT-AMAND, préfet, DUFOUR, premier avocat général en l'absence de M. le procureur général DESSAURET.*

*La Commission.... Vu les procès-verbaux constatant que la Commission mixte a tenu trente une séances aux dates des 5 février ....et 10 avril; vu les décisions par elle rendues jusqu'à ce jour et qui se divisent ainsi :*

<i>1° Transportation à Cayenne</i>	<i>10</i>
<i>2° Transportation en Algérie</i>	<i>798</i>
<i>3° Transportation en Algérie</i>	<i>776</i>
<i>4° Renvois devant les conseils de guerre</i>	<i>97</i>
<i>5° Expulsion du territoire français</i>	<i>37</i>
<i>6° Eloignement momentané</i>	<i>9</i>
<i>7° Internements</i>	<i>42</i>
<i>8° Mises en liberté pures et simples</i>	<i>55</i>
<i>9° Mises en liberté sous la surveillance de la haute police</i>	<i>327</i>
<i>10° Renvois en police correctionnelle</i>	<i>15</i>

*Total*      *2166*

*Auquel nombre il faut ajouter 360 mises en liberté pures et simples prononcées, savoir :*

*par le général de division*      *316*

*par le préfet*      *44*

*360*

*Ce qui élève le nombre total de décisions à*      *3023*

*Attendu que ses travaux sont terminés, déclarons que la Commission Mixte de l'hérault est dissoute et qu'elle cesse ses fonctions à partir de ce jour.*

*Montpellier le 10 avril 1852*

*Les trois membres de la Commission, signé : ROSTOLAN, DURAND SAINT-AMAND, DUFOUR" 1*

1 - E. TENOT et A. DUBOST, Les suspects de 1858, étude historique sur l'application de la Loi de sureté générale, emprisonnements, transportations, Paris, 1869; Hérault : p. 295-296. la différence de 497 entre les totaux correspond à d'autres libérations.

**DOCUMENT N°6 : Le 1<sup>er</sup> conseil de guerre de la 10<sup>me</sup> division militaire  
l'affaire de Bédarieux (17 mai - 1<sup>er</sup> juillet 1852)**

**1<sup>er</sup> CONSEIL DE GUERRE**  
**DE LA 10<sup>me</sup> DIVISION MILITAIRE,**  
**SÉANT A MONTPELLIER.**

---

**AFFAIRE DE BÉDARIEUX.**

Relation complète contenant : 1° les noms de MM. les Membres du Conseil ; 2° ceux des accusés ; 3° ceux de MM. leurs Défenseurs ; 4° un exposé de la cause, 5° les interrogatoires des accusés ; 6° l'audition des témoins ; 7° les réquisitoires de M. le Commissaire du Gouvernement et de M. son substitut ; 8° les plaidoiries et les répliques de MM. les Avocats ; 9° enfin, le prononcé du jugement.

---

Prix : 4 fr. 50 c.

---

A MONTPELLIER,  
CHEZ } MALAVIALLE, LIBRAIRE, PLACE DE LA PRÉFECTURE.  
      } PIERRE GROLLIER, ÉDITEUR, RUE BLANQUERIE, 1.

1852.

Il n'est pas question ici de reproduire la totalité du procès (239 pages ! ) indiquons seulement que le jugement rendu le premier juillet, après 36 audiences, se termine ainsi :

*"M. le président donne lecture des 239 questions sur lesquelles le conseil a eu à délibérer, et de sa réponse à chacune de ces questions.*

*Sont condamnés :*

*A la peine de mort<sup>1</sup> :*

*Mas (Hippolyte);  
Vène (Mathieu);  
Frié (Thomas, dit Caramaou);  
Malaterre (Fulcrand);  
Beaumont (Lucien), dit la Vertu;  
Pradal, dit de Rose;*

*(Tous contumax.)*

*A la même peine<sup>1</sup> :*

*Mercadier (Pierre, dit la Liberté);  
Delpech (Jean);  
Denis (André);  
Barthès (Jean-Baptiste) fils, dit le Maigre;  
Triadou (Jean-Pierre);  
Carrière (Pierre);  
Galzy (Louis-Achille), dit le Canari;  
Calas (Etienne), dit Lacaune;  
Gardy (Louis) dit le Muscadin  
Pagès (Jacques), dit Mignonne;  
Michel (Hercule).*

*Aux travaux forcés à perpétuité :*

*Salasc (Joseph-Frédéric);  
Bompayre (Jacques), dit Jojotte;  
Miquel (Fulcrand);  
Ruffel (Pierre), dit Forte-Empeigne;  
Lauze (Isaac).*

*A la déportation dans une enceinte fortifiée*

*(Vallée de Waïthau), et à la dégradation civique :*

*Maurel (Pierre), dit le Garde;  
Bonnaïfous (Justin);  
Berbigé (Alexandre);  
Vergely (Pierre).*

*A la déportation simple (île de Noukaïva) et à la dégradation civique :*

*Carrière (Alexandre);  
Berbigé (Martin);  
Carrière (Jacques);  
Bouffard (François).*

*A 20 ans de travaux forcés :*

*Carrière (Jean) aîné;  
Alengry (Jean).*

*Troussélié (Alexandre), dit Patrie, à 5 ans de la même peine.*

*Et tous solidairement au remboursement des frais envers l'Etat.*

*Boniface (Philippe);  
Baisse (Antoine), dit Lafayette, déclarés non coupables ont été acquittés.*

*L'exécution des condamnés à mort aura lieu dans la ville de Bédarieux.*

*Le jugement devra être imprimé à 150 exemplaires et affiché au chef-lieu du conseil de guerre, dans la ville où les crimes ont été commis et au domicile des condamnés.*

*Lecture du jugement sera faite pour les contumax devant la garde assemblée sans armes, et pour les condamnés présents devant la garde assemblées, présentant les armes.*

*L'audience a été levée à dix heures du soir.*

*Demi-heure après, M. Valette, greffier, en présence M. le commissaire du gouvernement et de son substitut, a donné lecture devant la garde du jugement des contumax.*

*Les condamnés ont été ensuite amenés dans la salle du conseil. Là, il leur a aussi été donné lecture du jugement en ce qui les concerne.*

*On leur a déclaré, en outre, qu'ils avaient vingt-quatre heures pour se pourvoir en révision; les deux accusés acquittés ont été mis immédiatement en liberté.*

*Les condamnés ont entendu leur arrêt sans prononcer une seule parole.*

*La foule des curieux est restée aux abords de la Citadelle jusqu'à onze heures et demie, attendant le passage des condamnés à mort, qui ont été transférés au Palais de justice un instant après, escortés d'un détachement de hussards et de deux compagnies du génie.*

<sup>1</sup>- E. APPOLIS, La Résistance au coup d'Etat du 2 décembre 1851 dans l'Hérault, Actes du 77ème Congrès National des Sociétés Savantes, Grenoble, 1952, Paris, 1952, p.487-504 : "97 inculpés sont renvoyés par la Commission Mixte devant le Conseil de Guerre. Ce dernier qui siègera à la Citadelle de Montpellier, aura à juger des insurgés de Béziers, de Bédarieux, de Capetang et de Pézenas. A la suite de témoignages suspects, il infligera quatre condamnations à mort dans l'affaire de Béziers mais deux seulement seront maintenues : CADELARD et LAURENT dit CHOUMAC seront exécutés le 13 août à Béziers, sur la place de la Citadelle, en présence d'une foule émue.

Dans l'affaire de Bédarieux, le Conseil, de guerre prononcera onze condamnations à mort; mais elles seront toutes commuées par Louis-Napoléon, à la suite d'un voyage à Paris du curé-doyen et du pasteur protestant".

**DOCUMENT N° 7 :Pièce de vers du curé Chabbert (date inconnue)**

Ce "poème", dont nous ne connaissons qu'une version manuscrite et dont nous avons conservé l'exacte présentation, a paru dans un journal local avec le chapeau suivant:

<< Nous recevons de Bédarieux la pièce de vers suivante, inspirer par un sentiment trop honorable pour que nous ne nous empressions pas d'accéder à la demande qui nous est faite de lui donner la publicité de nos colonnes. >>

<< REMERCIEMENTS, ACTIONS DE GRACES DE LA VILLE DE BEDARIEUX, DES PARENTS DES CONDAMNÉS A MORT A SA MAJESTÉ L'EMPEREUR DES FRANÇAIS, POUR LA GRANDE FAVEUR DONT IL LES A COMBLÉS EN COMMUANT LA PEINE DES COUPABLES.

*Vive Napoléon ! vive notre empereur;  
L'appui de la vertu, du crime la terreur;  
Gloire, louange, amour, gratitude éternelle  
A l'immortel élu de l'urne universelle !  
Au nouveau Jonathas, envoyé par le ciel  
Pour relever l'Empire, et le trône, et l'autel  
Par son bras vigoureux, son coup d'état sublime  
Il a sauvé le monde à deux doigts de l'abîme.  
L'univers effrayé tremblait : il s'est levé  
L'orage menaçant, l'orage est dissipé  
Le règne de la loi reparait sur nos têtes  
Comme un soleil brillant au milieu des tempêtes,  
Il et beau d'arrêter les complots du méchant,  
Il et encaure plus beau de se montrer clément  
Clément dans le triomphe. Oui, belle est la clémence  
Quand elle n'a peut être un défaut de puissance,  
Il suffit au pouvoir d'avoir pu se venger !  
Du ciel est descendu ce grand art de régner  
Qu'un empire est heureux quand son chef au calvaire  
Puisse son dévouement, sa force tutélaire  
Qui jainait théodose écoutant Saint flavien !  
Est-il rien de plus grand dans l'histoire ? non rien  
Empereur des français je t'aime plus encore  
Quand au sortir du temple ou la grande âme adore  
Le souverain Seigneur des rois et des humains  
Tu veux bien relever de tes augustes mains  
Le prêtre suppliant aux pieds de la clémence,  
Lui promettre d'user de toute l'indulgence,  
Que la raison d'Etat ne saurait empêcher,*

*Le presser dans tes bras, l'encourager, l'aimer,  
Laisser tomber sur lui cette parole affable  
Vous me faites plaisir, vous metes agréable;  
Entretien solennel, accueil impérial !  
O France ! O ma patrie ! Ordre sacerdotal  
Cité de Bédarieux, conservez la mémoire  
De l'immense bienfait que la voix de l'histoire  
Proclamera partout, tant que l'astre des jours,  
Sous la voûte des cieux prolongera son cours,  
Auguste impératrice, épouse bien aimée  
De votre digne époux, des français, de l'armée,  
A vous il et donné de parler de grandeur,  
De bonté, de pardon, au cœur de l'empereur  
Il a senti par vous qu'il n'est que la clémence  
Qui puisse rehausser l'état de la puissance,  
Qui puisse sur la terre, égaler l'homme à dieu,  
Soyez bénie en France, en Espagne, en tout lieu  
Vous qui ne savez pas qu'une grande indulgence  
Gagne bien plus les cœurs qu'une triste vengeance  
Vous qui voulez du sang, homme du talion  
Il vous faudrait un ours, nous avons un lion,  
Un lion généreux, moderne théodose,  
L'empereur des français ne voudrait qu'une chose  
Ne voudrait que pouvoir, par ses constants efforts,  
Rendre heureux les vivants, ressusciter les morts.*

*Chabbert<sup>1</sup>*

*Curé de la succursale de Bédarieux. >>*

Ce texte est postérieur aux mesures de grâce qui ont été prises après les condamnations du 1er Conseil de Guerre le 1er juillet 1852 et à la restauration de l'Empire (2/2/1852)

1-Gervais, Antoine CHABBERT, né à Félines, commune et canton de Murat le 18 juin 1796 (de Jean, cultivateur, et de Madeleine Rasimbeaud), fut nommé desservant à Hérépian, le 1 novembre 1825, puis transféré à la succursale de Bédarieux, le 28 janvier 1837. Il a cessé ses fonctions le 31 décembre 1857 et fut chargé de l'aumônerie des Carmélites de Bédarieux. Il décéda à Bédarieux le 23 avril 1857. En 1851-1852, le curé-doyen responsable de la paroisse Saint-Alexandre était M. Miquel, et M. Chabbert de la paroisse Saint-Louis.

L'indication donnée par E. Appolis sur l'ambassade auprès de Louis-Napoléon Bonaparte, que l'on peut placer postérieurement aux condamnations à mort du 1 juillet 1852, qui aurait été composée du "curé-doyen et du pasteur protestant" a pu être complétée par J.J.F. Rivez fils, avocat de Bédarieux, qui écrit, à l'époque des événements, dans des Mémoires et notes historiques sur Bédarieux et sa région : "M. Massé eut pour successeur M. le Pasteur Trial, natif de Sumène (Gard). M. Trial a inauguré son ministère évangélique dans notre ville en allant, de compagnie avec M. Chabbert, curé de la paroisse St Louis de-mander à l'Empereur, une commutation de peine en faveur des individus de Bédarieux condamnés à mort à la suite des événements de décembre. Et cette commutation a été accordée à la satisfaction de la population Bédarésnoise qui a ainsi évité le triste spectacle d'une exécution capitale. En ce moment M. Trial remplit encore à Bédarieux les fonctions de pasteur". Sous réserve de nouveaux renseignements ou d'une relation précise de cette démarche, nous considérons donc que la pièce de vers doit être du curé Chabbert même si l'orthographe laisse à désirer. (elle n'est peut-être due qu'à un copiste).

**DOCUMENT N° 8 : Etat nominatif des inculpés de BEDARIEUX jugés par la commission mixte**

D'après M. Henaux, Les victimes de "décembre 1851" dans l'Hérault (devenir des inculpés et condamnés), Université Paul Valéry, Montpellier III, 1987, mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine sous la direction du professeur R. Huard, p.154-158 : BEDARIEUX

Cet état comporte dans l'ordre, pour chaque individu :

- Le numéro de passage devant la Commission Mixte.
- Le nom de famille.
- Le prénom.
- L'âge, la situation de famille et le nombre d'enfants (en 1852).
- La profession.
- La nationalité si l'individu est étranger.
- La décision de la Commission Mixte.
- Le jugement des autres tribunaux s'il y a lieu.
- Les commutations de peine et leurs dates.
- La grâce définitive et sa date.
- La date et le lieu de décès si le condamné est mort en déportation.

Liste des abréviations utilisées :

- A + : Algérie (plus). [ = pénitencier en Algérie]
- A - : Algérie (moins). [ = choix de résidence en Algérie]
- Aff. : Affranchissement ministériel
- Aff. prov : Affranchissement provisoire.
- C. : Déportation de repris de justice à Cayenne.
- C, M ou V : Situées après le prénom, signifient respectivement, Célibataire, Marié ou Veuf (Exemple : 32M3 = 32 ans, Marié, 3 enfants).
- CG. : Renvoi devant le Conseil de Guerre.
- Com. : Commutation de peine (toujours suivie de la nouvelle peine).
- DEF + DC : Déportation dans une Enceinte Fortifiée accompagnée d'une Dégradation Civique.
- DS + DC : Déportation Simple accompagnée d'une Dégradation Civique.
- EM. : Eloignement Momentané de France.
- Exp. : Expulsion définitive du territoire français (parfois suivie du lieu d'expulsion).
- G. : Grâce entière (Bon nombre de grâces entières ont été obtenues après une commutation de peine qui n'a pu être portée, faute de renseignements).
- Int. : Internement (parfois suivie du lieu d'internement).
- Liberté : Mise en Liberté par la Commission Mixte.
- Mort. : Peine de Mort.
- Surv. : Surveillance de la Police Générale.
- PC. : Renvoi en Police Correctionnelle.
- TF. : Travaux Forcés.
- TFP. : Travaux Forcés à Perpétuité.
- \* : Lorsque le prénom, la situation de famille, ou la profession est inconnu.
- = > : Nouvelle condamnation politique.
- - : Les tirets ne sont utilisés que pour lier les mots d'une même rubrique, sauf après le A majuscule pour Algérie (moins).

2454 AFFRE Frédéric 21C Forgeron A- Com. Surv. 6/08/54  
1094 AGARD Jean-Pierre 42M4 Cultivateur A + G. 3/02/53  
2418 ALARIC Antoine 43M0 Fileur A-  
881 ALENGRY Jean \* Cultivateur CG. 20 ans-TF + DC DECEDE à Cayenne  
925 ASTRUC Etienne 26M Cultivateur A +  
2401 ASTRUC François 35M2 Tisserand A- G.3/02/53



- 2457 BOYER Laurent 31 Tisserand A- Com.Surv.6/08/54  
1837 BRISSE Genson 28 Ourdisseur Liberté.11/03/52  
897 BRU Antoine 26C Tisserand A + Com.Surv.6/08/54  
2402 BRU Joseph 37 Pareur-de-draps A- Com.Surv.28/01/54
- 1504 CABROL Henry 32 Fileur A- Com.Surv.29/09/54  
2466 CABROL Auguste 36 Pareur-de-drap A- G.3/02/53  
2460 CAIROL Pierre 28M1 Tisserand Surv.  
822 CALAS Etienne\* Vacher CG.TFP + DC DECEDE à Cayenne  
2351 CALAS Joseph 38M2 Tanneur Liberté.26/03/52  
2420 CALMET Louis 29M1 Fileur A- Com.Surv.6/08/54  
1326 CANET Joseph 20C Maçon A + Aff.4/09/56  
2364 CARAYON Beauclair 31V0 Chaudronnier Liberté.26/03/52  
2463 CARCANADE Pierre 45M2 Fileur Surv. G.13/08/53  
1084 CARQUET Pierre 27 Menuisier A + Aff.9/04/56  
816 CARRIERE Pierre 36M1 Plâtrier CG. Mort. Com. TFP + DC Décédé à Cayenne  
817 CARRIERE Jean 25C Tanneur CG.20ans-TF + DC(Cayenne) Com.Surv à vie en 1864  
882 CARRIERE Alexandre 22C Tanneur CG.DEF + DC(Nouka-Hiva)Com.15ans-DS(Guyane)12/03/53  
884 CARRIERE Jacques 28 Serrurier CG.DEF + DC(Nouka-Hiva)Com.15ans-DS(Guyane)12/03/53  
1484 CASTEL Jean 33 Tisserand A + Com.Surv.6/03/54 Aff.prov.7/05/59  
2474 CASTEL Pierre 37M4 Tisserand Liberté.29/03/52  
927 CAUMETTE Antoine 23C Tanneur A + Com.Surv.6/08/54  
1621 CAUMETTE Jean \* Tanneur Liberté.9/03/52  
2445 CAUMETTE Jean 23C Tanneur A- Com.Surv.28/01/54  
1323 CAUX Victor 42M1 Cordier Liberté.28/02/52  
1483 CAVAILLE Jules 42 Fileur A + Com.Surv.30/12/54  
2353 CAVAILLE \* 20C Tisserand Liberté.26/02/52  
905 CAYLA Pierre 33M2 Fileur A + Com.Surv.13/08/53  
1501 CAZALS Auguste 28 Fileur A- Com.Surv.28/01/54  
1625 CAZALS François 56 Tisserand Liberté.9/03/52  
1832 CAZALS François 47 Ourdisseur-et-cafetier Liberté.11/03/52  
2093 CAZALS Louis 29 Plâtrier Liberté.16/03/52  
2261 CAZALS Pierre 24 Teinturier Liberté.23/03/52  
2286 CAZALS Alexandre 28 Teinturier A- Com.Surv.6/08/54  
2416 CHAPPERT Pierre 41M6 Tisserand A- G.3/02/53  
1510 CHAVERNAC Laurent 23 Cultivateur A- Com.Surv.16/08/55  
1513 /2437 CHAVERNAC Charles 24 Fileur | CG.(1513) Preuves insuffisantes  
| A + (2437)
- 2473 CHAVERNAC Pierre 53 cultivateur A- G.3/02/53  
1961 CLERGUE Henry \* \* A + CONTUMAX G.29/12/52  
911 COLMAN Henry 32M3 Fileur A + Aff.26/05/56  
1344 COMBAL Matthieu 27M1 Chapelier A- G.3/02/53  
1500 COMBES Emile 30 Tailleur A + Com.Surv.6/08/54  
1503 COMBES François 23 Tisserand A- Com.Surv.29/09/54  
1511 COMBES Pierre 24 Cultivateur A +  
2358 COMBES Etienne 33M3 Plâtrier Surv. G.13/08/53  
1479/2431CORNEILLE Jean 67 Garde-champêtre | CG.(1479) Preuves insuffisantes.  
| A + (2431) Com.Surv.26/04/54
- 2399 COSTE François 25M2 Tisserand Surv.  
1327 CUXAC Jean 25M1 Fileur A + Com.Surv.28/01/54 G.6/08/54
- 2363 DANJARD Pierre 27M1 Fileur Surv. G.13/08/53  
2447 DECOR Eugène 24 Tanneur A- Com.Surv.6/08/54  
922 DEJEAN Pierre 29M1 Cantonnier A + Aff.28/08/56  
815 DELPECH Jean 33M1 Tisserand CG.Mort Com.TFP + DC DECEDE à Cayenne  
818 DENIS André 26C Cordier CG.Mort Com.TFP + DC DECEDE à Toulon  
2455 DEVIC Louis 26 Jardinier A- Com.Surv.28/01/54

- 1566 DOLQUES Jean 21C Fileur Surv.  
2450 DUCELLIER Antoine 39 Pareur-de-draps Surv.
- 1081 ESCALE Eugène 23C Menuisier A + Com.Surv.6/08/54  
1508 ESCALLE Victor 30C Faiseur-de-bas A- G.3/02/53  
2462 ESCANDE Pierre 28M2 Fileur A- Com.Surv.6/08/54  
933 /2406 ESTIMBRE Romain 51 Affineur-de-draps | CG.(933) Preuves insuffisantes  
| A + (2406) Com.Surv.28/12/53
- 1555 FABRE Jacques 42M3 Tisserand Liberté.6/03/52  
2411 FABRE Joseph 32M2 Fileur Surv. G.13/08/53  
1531 FARGUES Jean-Pierre 60M Tourneur A- G.3/02/53 DECEDE en Algérie  
2354 FERRAND Thomas 42C Ourdisseur Surv. G.13/08/53  
2448 FERRAND Pierre 29 Fileur Surv.  
1136 FONTAINE Philippe 20C Fileur A- Aff.4/08/56 DECEDE en Algérie  
907 FOURNES Louis 51M1 Contremaître filateur A + Com.Surv.6/08/54 Aff.prov.28/09/58  
2060 FOURNIER Antoine 52 Propriétaire Liberté.16/03/52  
1840 FRIE Thomas \* \* CG.Mort CONTUMAX (Espagne)  
2421 FROMSSOL Joseph 24 Pareur-de-draps Liberté.29/03/52
- 2413 GAILLAN Jean 28C Fileur A- G.9/04/56  
1567 GALIBERT Antoine 30C Tisserand Liberté.6/03/52  
1831 GALIBERT Alexandre 21 Menuisier Liberté.11/03/52  
1571 GALZY Achille 23C Serrurier CG.Mort Com.TFP + DC DECEDE à Cayenne  
823 GARDY Louis 31C Chauffournier CG.Mort Com.TFP + DC  
2088 GASSENQ François 33 Tisserand Liberté.16/03/52  
1142 GELY Eugène 25M1 Fileur A + Com.Surv.6/08/54 DECEDE en Algérie  
1562 GIRAUD Antoine 36M2 Tisserand Liberté.6/03/52  
2415 GOUDON Aphrodise 33M0 Tisserand A- Com.Surv.6/08/54  
2665 GOURC Gabriel 40 Fileur Surv.  
1325 GRANIER Antoine 50M6 Cultivateur A + G.3/02/53  
2393 GUILLOT Jean 23C Cultivateur A-
- 2471 JOURDAN Auguste 27 Tisserand Surv.  
1331 /2409 JOUY Antoine 63M6 Fileur | CG.(1331) Preuves insuffisantes  
| A + (2409)
- 2419 JULIEN François 25C Tisserand Surv.  
2467 JULIEN François 54 Ancien-fileur Surv.
- 896 LAJEUILLE Matthieu 26M1 Tanneur A + (Hussein Dey) Com.Surv.6/08/54  
1624 LAURAS Jean 42 Jardinier Liberté.9/03/52  
1967 LAURAS Paul \* Tailleur-pierres A- CONTUMAX G.3/02/53  
2397 LAUSE Pierre 31 Tisserand Surv. G.13/08/53  
2398 LAUSE Paul 45M4 Tisserand A- G.3/02/53  
921 LAUTHIER Joseph \* Cultivateur A + Com.Surv.6/08/54 Aff.prov.7/05/59  
1505 LAUTHIER Fulcrand 30M1 Fileur A + Com.Surv.13/01/55  
2361 LAUTIER Firmin 43 Menuisier Liberté.26/03/52  
2428 LAUVAS Paul 19C Cultivateur A-  
1480 LAUZE Isaac 62 Tisserand CG.TFP + DC  
1486 LIGNON Auguste 27C Tisserand A + Com.Surv.25/10/54  
2156 LIGNON Ferdinand 28M1 Tisserand Liberté.20/03/52  
1957 LUGAGNE Prosper 50 Ourdisseur Liberté.13/03/52  
1140 LUTRAND Léon 26C Etudiant-pharmacie A- Com.Surv.28/01/54 Aff.prov.2/09/58
- 1330 MAGNES Jacques 31M2 Fileur A + Com.Surv.6/08/54  
2266 MAGNES Jacques 31M2 Fileur A + Com.Surv.6/08/54  
899 MAJOREAU Jean 43M Aubergiste A + Com.Exp.(Angleterre)6/08/54  
920 MAJOREAU Eugénie née FOURNIER 44M Aubergiste A + Com.Exp.(Angleterre)6/08/54

- 1841 MALATERRE Fulcrand \* Cafetier CG.Mort CONTUMAX  
2464 MARTIN Matthieu 50M2 Pareur-de-draps A- G.3/02/53 DECEDE en Algérie  
934 /2430 MARTY Jean 28 Maçon CG.(934) Preuves insuffisantes  
| A + (2430) Com.Surv.6/08/54  
1556 MARTY Pierre 26M1 Maçon Liberté.6/03/52  
1692 MARTY Jean 45 Tisserand A- Com.Surv.16/08/55  
1491 MAS Michel 49 Scieur-de-long A + G.3/02/53  
1564 /2425 MAS Jean 24C Tisserand Liberté.(1564)6/03/52 Puis arrêté de nouveau  
| A-(2425)  
1838 MAS Hippolyte \* Serrurier CG.Mort CONTUMAX  
2094 MAS Casimir 30 Pareur-de-draps Liberté.16/03/52  
814 MAUREL Pierre 39C Cultivateur CG.1 an de prison  
1836 MAUREL Jean-Louis \* Propriétaire Liberté.11/03/52  
937 /2404 MAZUC Pierre 40M5 \* CG.(937) Preuves insuffisantes  
| A + (2404)  
2095 MEGE Louis 31C Foulonnier Liberté.16/03/52  
812 MERCADIER Pierre \* Tailleur CG.TFP + DC DECEDE à Cayenne  
924 MERCADIER Jean 32C Conseiller-municipal-cultivateur A + Com.Surv.28/01/54  
825 MICHEL Hercule 27M1 Cultivateur CG.TFP + DC DECEDE à Cayenne  
898 MICHEL Fulcrand 38M1 Fileur A + Com.Surv.30/12/54  
1623 MILHAU Jean 20C Carroyeur Liberté.9/03/52  
828 MIQUEL Fulcrand 20C CG.TFP + DC DECEDE à Cayenne  
910 MIQUEL Martial 38M4 Fileur A + Com.Surv.3/02/53  
  
2469 NAYRAC Pierre 38 Teinturier A-  
1559 NEGRE Jean 28C Tisserand Liberté.6/03/52  
1557 NOUGARET Pierre 31C Cultivateur Liberté.6/03/52  
1965 /2432 NOUGARET Firmin 27C Tailleur-pierres CG.(1965) Preuves insuffisantes  
| A + (2432) Com.Int.(Drôme)11/11/54 Com.Surv.16/08/55  
901 OLLIER Jean-Pierre 46M2 Employé A + Com.Surv.28/01/54  
936 /2405 OLLIER Pierre 20C Affineur-draps CG.(936) Preuves insuffisantes  
| A + (2405) Com.Int.(Gironde)25/10/54  
827 PAGES Jacques 38M Teinturier CG.20ans-TF + DC DECEDE à Cayenne  
2355 PASTRE Antoine 49M5 Tisserand Surv. G.13/08/53  
2359 PASTRE André 29M0 Tailleur Liberté.26/03/52  
2424 PASTRE Jean 36M1 Tisserand Surv. G.13/08/53  
935 /2407 PAULINIER Pierre 28 Plâtrier CG.(935) Preuves insuffisantes  
| A + (2407)  
919 PELISSIER Louis 18C Fileur A + (Milianah) Aff.1/03/59  
2087 PIGASSOU Justin 47 Pareur-de-draps Liberté.16/03/52  
1830 PIGOT Antoine 23 Cordonnier Liberté.11/03/52  
2350 PLANES Pierre 28M2 Tisserand Liberté.26/03/52  
2158 PLANQUE Jean 26C Charpentier Liberté.20/03/52  
889 PONS Jean 50M2 Jardinier A + Com.Int.(Arles)13/08/53  
2426 POUJADE Edmond 50 Fileur Liberté.29/03/52  
890 POUJOL Félix 24C Commis A + Com.Surv.27/01/56 Aff.2/06/56  
2479 POUJOL Jean 28 Propriétaire-négociant Liberté.31/03/52  
1844 PRADAL Jean \* \* CG.DEF + DC CONTUMAX  
  
1485 RABAUD Jacques 32M4 Tisserand A + G.3/02/53  
1558 RANCOULE Jean 19C Fileur-laine Liberté.6/03/52  
923 RAUNIER Jean 24M1 Plâtrier A + Com.Surv.13/01/55  
1829 RAYNAL Baptiste 18C Tisserand Liberté.11/03/52  
938 /2403 RAYNAUD Charles 23C Cultivateur CG.(938)Preuves insuffisantes  
| A + (2403)  
1492 REVEILLE Jean 24 Fileur A + Com.Surv.6/08/54  
1488 RIEUX Jean 23 Tisserand A + Com.Surv.6/08/54

